

VERS UN AVENIR GAGNANT
RAPPORT DE GESTION 2023

23

Bref aperçu	4
Dialogue ouvert avec les délégués	6
Éditorial	18
Rapport de situation	21
Situation économique et évolutions sur le marché de l'assurance	22
Portrait de l'année 2023	23
La stratégie de Pax	26
La prévoyance sous le signe de la coopérative	27
Durabilité chez Pax	27
Opérations d'assurance	29
Développement de produits	30
La prévoyance expliquée simplement	32
Placements de capitaux de l'assurance-vie	33
Gestion des risques	34
Perspectives du groupe Pax	35
Gouvernement d'entreprise	37
Rapport financier konzern	66
Compte de profits et pertes	67
Bilan	68
Tableau des flux de trésorerie	69
Tableau de variation du capital propre	71
Annexe aux comptes consolidés	73
Rapport de l'organe de révision	100
Rapport financier Pax Holding (société coopérative)	104
Compte de profits et pertes	105
Bilan	106
Annexe	107
Proposition du conseil d'administration	109
Rapport de l'organe de révision	110

CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte	Dénomination juridique
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax Assurance	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Creadi	Creadi AG
Pax Asset Management	Pax Asset Management SA
Simpego	Simpego Assurances SA

Arrondis

Les montants figurant dans les tableaux sont arrondis. Les valeurs cumulées et les ratios peuvent de ce fait diverger de la somme des diverses valeurs. La version allemande fait foi.

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

pax.ch/rapport-de-gestion

CHIFFRES-CLÉS**26.8****MILLIONS DE CHF**

BÉNÉFICE DU GROUPE PAX

731**MILLIONS DE CHF**

CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX

8.8**MILLIARDS DE CHF**TOTAL DES PLACEMENTS DE CAPITAUX DU
GROUP PAX**866****MILLIONS DE CHF**PRIMES COMPTABILISÉES DANS L'ASSU-
RANCE-VIE**28****MILLIONS DE CHF**

ATTRIBUTION AU FONDS D'EXCÉDENTS

18.9**MILLIONS DE CHF**DISTRIBUTION DES EXCÉDENTS AUX ASSURÉS
À PARTIR DU FONDS D'EXCÉDENTS

CHIFFRES-CLÉS FINANCIERS

Groupe Pax

	2019	2020	2021	2022	2023
Résultat après impôts en millions de CHF	14	15	13	22	27
Capital propre consolidé en millions de CHF	621	655	710	704	731
Placements de capitaux en millions de CHF	8'295	8'416	8'879	8'587	8'787
– dont pour le compte propre	6'896	6'971	7'245	7'187	7'284
Emplois à temps plein (sans Simpego)	293	300	314	315	319

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	2019	2020	2021	2022	2023
Primes brutes en millions de CHF	827	797	812	842	866
Primes prévoyance privée	353	352	376	416	436
Primes prévoyance professionnelle	474	445	436	426	430
Nouvelles affaires en millions de CHF					
Prévoyance privée (APE)	14	23	35	33	30
Prévoyance professionnelle	10	6	6	6	6
Produit provenant des placements de capitaux en millions de CHF	98	96	91	60	111
Résultat avant impôts en millions de CHF	17	28	23	33	36
FONDS D'EXCÉDENTS PRÉVOYANCE PRIVÉE ET PROFESSIONNELLE					
Attribution au fonds d'excédents en millions de CHF	17	19	17	35	28
Distribution des excédents en millions de CHF	16	16	15	20	19
BILAN					
Réserves actuarielles en millions de CHF	7'640	7'678	7'958	7'656	7'771
– dont pour le compte propre	6'239	6'237	6'329	6'258	6'270
– dont pour le compte et au risque de tiers	1'401	1'441	1'629	1'398	1'501
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values en millions de CHF	227	244	292	285	319

DIALOGUE OUVERT AVEC LES DÉLÉ- GUÉS

Pax est une société coopérative. Elle appartient aux sociétaires qui participent à la réussite économique de Pax par le biais d'une participation attractive aux excédents. Ils ont en outre un droit de regard. Leur voix, ce sont les délégués qui, lors de l'assemblée des délégués, votent concernant d'importants développements et influencent ainsi l'orientation de Pax. Cela exige de Pax franchise et transparence – deux qualités que Pax considère comme faisant partie de son identité.

Cela s'exprime dans la nouvelle conception de l'assemblée des délégués 2023. Elle a permis aux

délégués de faire plus ample connaissance avec Pax de diverses façons simples d'accès. Des stands d'information leur ont donné l'occasion de se plonger dans l'univers de Pax et d'échanger avec les collaborateurs sur différents sujets. Les solutions d'assurance et les offres numériques de Pax ont été mises en lumière tout comme le but d'une société coopérative. Le dialogue avec le conseil d'administration et le comité directorial de Pax n'a pas non plus manqué. Les déclarations et impressions recueillies pendant l'assemblée des délégués montrent que ces derniers saluent cet échange et adhèrent à l'idée de la société.



Cent délégués votent sur des points de l'ordre du jour comme les comptes consolidés ou les rémunérations sont **invités à l'assemblée annuelle des délégués**.



A portrait of Sandra Gerber, a woman with short blonde hair, wearing a light-colored top and a necklace. She is smiling slightly and looking towards the camera. The background is a dark red color.

**«POUR MOI,
PAX A UNE
STRUCTURE
SIMPLE, EST
INNOVANTE
ET PROCHE
DU CLIENT.»**

Sandra Gerber

«Une tête, une voix», tel est le principe pour les votes. Chaque voix vaut autant. Comme le veut la **tradition démocratique**, la majorité décide.





« JE SUIS DÉLÉGUÉ DE PAX PARCE QUE SON CONCEPT M'A CONVAINCU DÈS LE DÉBUT. »

Philippe Krebs



L'ambiance informelle lors de l'assemblée des délégués favorise les entretiens personnels et permet de nouer de nouveaux contacts.



Les délégués ont pu en apprendre plus sur Pax, poser des questions et faire connaître leurs avis sur **différents stands d'information**.





**«PAX SIGNIFIE
SÉCURITÉ
FINANCIÈRE ET
EN TANT QUE
DÉLÉGUÉE,
JE PEUX Y
CONTRIBUER
ACTIVEMENT.»**

Prisca Schürpf



L'évènement a mis en lumière **un large éventail** de sujets, plusieurs jeux ont en outre invité à participer. Une animatrice, annonçant et expliquant avec compétence et charme les différents points forts a guidé les invités à travers la riche offre.



Une table ronde avec des membres du conseil d'administration et du comité directeur a abordé des sujets captivants sur l'exercice de Pax, notamment la situation sur les marchés financiers ou les défis dans la prévoyance professionnelle.



«J'AIME LA POSITION DE PAX EN TANT QUE CAISSE DE PRÉVOYANCE MODERNE ORIENTÉE SUR LE NUMÉRIQUE.»

Rolf Eicher





Dialoguer d'égal à égal signifie des réponses du conseil d'administration et du comité directeur aux questions et remarques critiques des délégués.





«LE SUJET DE
LA PRÉVOYANCE
ME TIENT À
CŒUR, C'EST
POURQUOI
J'APPRÉCIE
BEAUCOUP
MON RÔLE DE
DÉLÉGUÉE.»

Maja Guetg



L'occasion de **réagir** a été grandement utilisée
par les délégués.



**L'ORIENTATION
COOPÉRATIVE
FAVORISE LES
STRATÉGIES
DURABLES ET
INCARNE UNE
SOLIDARITÉ
VÉCUE.**



ÉDI- TORIAL

Chère lectrice, cher lecteur,

En plein contexte de défis, Pax a de nouveau affiché d'excellents résultats en 2023. Un bénéfice une fois encore amélioré de 26.8 millions de CHF avec une attribution au fonds d'excédents de 28 millions de CHF plus une croissance des primes plaisante de trois pour cent en témoignent. Grâce à son positionnement stratégique et opérationnel performant, Pax prouve qu'elle est une partenaire résilient et fiable pour des solutions de prévoyance aussi simples que sûres.

L'environnement de placement reste exigeant

L'année écoulée a été marquée par des tensions géopolitiques complexes et un environnement de placement volatil. L'évolution des taux d'intérêt a déjà amorcé un recul sur l'année 2023. Cela représente un défi pour les engagements à long terme tels que les promesses de prestations dans la prévoyance.

Au terme de l'année sous revue, notre optimisme reste modéré en constatant que l'économie suisse a mieux résisté que d'autres pays industrialisés à l'effondrement provoqué par la pandémie de Covid-19. Qui plus est, l'inflation est sensiblement moins importante que dans les pays limitrophes, et le chômage se maintient à un niveau bas réjouissant.

Les réformes dans la prévoyance professionnelle sont controversées

Au niveau politique, des décisions qui feront date sont à venir dans l'activité principale de Pax: Le Conseil fédéral a mis en consultation la possibilité de versement ultérieur dans le troisième pilier, mandatée par le Parlement, avec une modification nettement revue et plus limitée de l'ordonnance. Si l'intention du Parlement d'accorder une plus grande importance au troisième pilier et d'améliorer ainsi sa promotion doit être prise en compte, des corrections sont encore nécessaires. Le financement de l'amélioration de l'AVS décidée par le souverain suisse le 3 mars 2024 ainsi que la réforme urgente et impérative de la LPP, qui donnera vraisemblablement lieu à un vote référendaire à l'automne 2024, restent controversés. Malgré la nécessité manifeste d'agir conformément à la réalité démographique et économique, les propositions visant à assurer la prévoyance vieillesse ont la vie dure. En tant que société

coopérative, qui va à l'essentiel de la prévoyance, Pax assume une responsabilité sociopolitique particulière, notamment pour les générations futures. C'est pourquoi nous nous engagerons également à l'avenir pour un dialogue constructif entre politique, économie et société en faveur du système de prévoyance suisse.

Pax est stratégiquement bien positionnée

Avec notre stratégie 2025, nous voulons affronter ces défis de façon conséquente: croître de manière rentable dans notre activité principale, développer notre offre en répondant aux besoins et mettre les potentiels de synergies au sein du groupe à profit. Concernant le dernier point, nous avons même affiné notre stratégie. Ainsi, la Pax Asset Management devra dorénavant développer les prestations sur le marché encore plus en lien avec l'activité vie et de cette manière saisir les opportunités de croissance.

L'ancrage coopératif permet une activité commerciale durable

C'est précisément en raison du caractère coopératif de Pax que nous pouvons organiser nos activités de manière indépendante et à long terme pour promouvoir la prévoyance financière de nos clientes et clients. Cela apparaît concrètement dans les distributions à partir du fonds d'excédents – d'un niveau quasi inchangé en 2023 – en faveur de nos sociétaires.

La durabilité est inscrite dans l'ADN de Pax à double titre, d'une part, en tant qu'assurance et, d'autre part, en tant que société coopérative. En tant qu'assurance de prévoyance, Pax agit toujours, depuis bientôt 150 ans, dans l'intérêt des générations futures. En tant que société coopérative, Pax s'appuie sur une croissance pérenne grâce à une politique commerciale responsable. Crédibilité, prévoyance et proximité avec nos interlocutrices et interlocuteurs sont les principes qui guident notre réflexion et notre action. C'est ce à quoi nous nous sommes attelés intensément l'année dernière, en créant les bases d'une stratégie de durabilité que nous continuerons à développer cette année.

Nos remerciements vont à tous les contributeurs

Cela implique depuis toujours la participation active de nos sociétaires à nos décisions et activités. La dernière

assemblée des délégués était placée entièrement sous le signe de la base coopérative. En raison des retours extrêmement positifs, nous avons choisi de capturer en mots et en images l'ambiance et les personnalités présentes lors de l'évènement de mai 2023 dans ce rapport annuel. Nous souhaitons de la sorte exprimer nos remerciements et notre considération à nos déléguées et délégués pour la façon dont ils rendent la prévoyance simple dans le cadre de la démocratie de base.

Nos remerciements vont également à toutes et tous nos sociétaires pour leur confiance, ainsi qu'à nos partenaires commerciaux qui partagent notre conception d'une prévoyance simple. Nous remercions aussi très chaleureusement les membres du comité directorial et du conseil d'administration pour leur travail.

Beat Bühlmann a décidé de ne pas se présenter pour sa réélection à l'occasion de l'assemblée des délégués 2024. Dans le conseil d'administration de Pax depuis 2018, Beat Bühlmann a laissé son empreinte dans notre société et considérablement concouru à la réussite de Pax. Le conseil d'administration et le comité directorial le remercient pour sa contribution appréciée.

Pour finir, nos remerciements vont aux personnes sans lesquelles rien ne serait possible chez Pax, ni aujourd'hui, ni à l'avenir – nos collaboratrices et nos collaborateurs: Grazie, merci, Dankeschön!



Daniel O. A. Rüedi
Président du conseil
d'administration



Peter Kappeler
Président du comité
directorial

RAPPORT DE SITU- ATION

1 SITUATION ÉCONOMIQUE ET ÉVOLUTIONS SUR LE MARCHÉ DE L'ASSURANCE

Le marché 2023 a été marqué par des conflits géopolitiques, des insécurités et des craintes inflationnistes. Cela s'est répercuté sur la croissance économique en Suisse. Après un départ en force au premier trimestre, l'économie suisse a stagné au deuxième trimestre et n'a pas vraiment repris son souffle jusqu'à la fin de l'année. La consommation privée a certes augmenté, mais les investissements et la création de valeurs ont, pour leur part, régressé. Grâce au solide premier trimestre, le produit intérieur brut a toutefois légèrement augmenté, selon les estimations du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), à quelque 1.3 pour cent.

Dans la prévoyance, c'est encore le contexte contraignant lié à la prévoyance vieillesse qui a prédominé. En 2023, la courbe des taux s'est à nouveau nettement infléchie, mais s'est maintenue dans le positif à un niveau bas. Cela permet d'obtenir de nouveau des rendements positifs avec des obligations même à un niveau comparativement bas. Pourtant, la prévoyance vieillesse, notamment le deuxième pilier, est confrontée à d'importants défis.

L'augmentation de l'espérance de vie est un élément central. Sur le fond, c'est réjouissant, mais l'avoie de vieillesse doit également suffire pour un nombre plus élevé d'années de vie. La garantie légale du niveau des rentes au moment de la retraite et le taux de conversion minimal fixé politiquement dans le régime obligatoire LPP ont mené à une situation où les actifs ont dû combler des lacunes de financement ces dernières années afin de garantir les rentes des retraités. La solidarité ainsi née entre les générations n'est pas prévue dans la méthode de capitalisation du deuxième pilier.

La situation est encore aggravée par le contexte financier qui n'a pas évolué de la façon attendue au moment de l'introduction du deuxième pilier. Ainsi, les obligations n'offrent-elles plus les mêmes rendements que par le passé et la volatilité des marchés des actions a fortement augmenté, ce qui peut grever les rendements.

C'est pourquoi il est urgent de réformer la prévoyance vieillesse. C'est la seule façon de tenir les promesses de rentes également à l'avenir. Le Conseil fédéral, le Parlement et la société ont reconnu le besoin de réforme et fait un grand pas vers une prévoyance vieillesse viable avec la réforme LPP.

LA RÉFORME LPP EST UN PAS SUPPLÉMENTAIRE IMPORTANT VERS UNE PRÉVOYANCE VIEILLESSE SUISSE DURABLE.

Le référendum concernant la réforme LPP sera soumis au vote probablement à l'automne 2024. Du point de vue de Pax, cette réforme est essentielle pour renforcer le financement de la prévoyance professionnelle, garantir le niveau des retraites et améliorer la couverture des personnes occupées à temps partiel. Globalement, Pax considère la réforme LPP actuelle comme un prochain pas important vers une prévoyance vieillesse suisse durable et sûre.



2 PORTRAIT DE L'ANNÉE 2023 – LES ÉVOLUTIONS LES PLUS IMPORTANTES CHEZ PAX

2.1 Bénéfice et capital propre à nouveau en hausse

Sur le plan financier, l'exercice 2023 a été très réjouissant pour le groupe Pax. Il a réussi à prolonger les excellents résultats de ces dernières années et a réalisé un bénéfice de 26.8 millions de CHF, ce qui correspond à une augmentation de 24.7 pour cent par rapport à l'année précédente (2022: 21.5 millions de CHF). La croissance rentable et l'évolution positive du résultat des placements en sont à l'origine.

Le groupe Pax a également augmenté son capital propre, et ce de 27 millions de CHF pour atteindre 731 millions de CHF (année précédente: 704 millions de CHF). Ainsi, le groupe Pax jouit d'une santé financière solide et se révèle être un partenaire fiable qui offre à ses assurés stabilité et sécurité.

2.2 Employeuse attractive grâce à une culture d'entreprise motivante

En 2023, le groupe Pax comptait en moyenne 318.8 emplois à temps plein (ETP) (année précédente: 314.6 ETP). Cela inclut les employés à temps plein et à temps partiel, les apprentis et les collaborateurs des filiales sans Simpego. Les détails concernant la structure du

groupe se trouvent au chapitre Gouvernement d'entreprise.

La culture de Pax engage la façon d'agir de Pax et de ses collaboratrices et collaborateurs. Cette façon d'agir détermine la réussite de Pax. Avec le «Pax Spirit», Pax encourage une collaboration inspirante et des rapports liants, afin de donner ensemble le meilleur de soi-même et de réussir mieux que la moyenne. L'échange ouvert, une importante responsabilité individuelle et le respect mutuel sont au cœur de cette démarche. Tous les collaboratrices et collaborateurs peuvent participer, répartir leur travail en équipe sous leur propre responsabilité et apporter leur expertise de manière transversale. En effet, seule une culture vécue fera réellement avancer Pax. La forte orientation commune sur les objectifs d'entreprise de Pax en constitue le cadre. Cela crée les conditions pour que les étapes nécessaires à un développement constant puissent être franchies. Qui plus est, une culture vécue mène à davantage de satisfaction et donc aussi à de meilleures prestations, ce qui se répercute sur la qualité des services et des offres de produits.

La culture d'entreprise motivante a augmenté l'attractivité de Pax en tant qu'employeuse. C'est précisément en période de pénurie de personnel qualifié que cela est un avantage concurrentiel décisif pour la rétention et le recrutement de nouveaux collaborateurs. Ainsi, Pax a réussi, en 2023, à pourvoir des postes clés essentiels, notamment celui de la responsable Operations, du Chief Risk Officer, du responsable Marketing, du responsable Communication d'entreprise et du responsable Legal & compliance.

**BÉNÉFICE
DU GROUPE PAX**

26.8

MILLIONS DE CHF

**LA CULTURE DE PAX
REPOSE SUR LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE,
LA PARTICIPATION ET
LE RESPECT.**

L'attractivité de Pax en tant qu'employeuse est confirmée par une enquête indépendante menée en 2023 par Statista, Handelszeitung et PME. En février 2024, les

partenaires de l'enquête ont distingué les meilleurs employeurs 2024 de Suisse. Pax s'est placée trois fois dans le peloton de tête: à Bâle, Pax est la meilleure employeuse parmi tous les assureurs, banques et prestataires de services financiers. En outre, Pax fait partie du top 4 des employeurs sur le territoire national dans la catégorie «Assurances et caisses maladie» et du top 25 des 250 meilleurs employeurs au total.

2.3 Pax Asset Management SA: réussite et contribution substantielle au résultat du groupe

La Pax Asset Management SA (Pax Asset Management) est une filiale à 100 pour cent du Pax Holding et emploie 21 collaboratrices et collaborateurs. Elle gère le portefeuille d'investissement et de biens immobiliers du groupe Pax (sans Simpego) et des trois fondations collectives gérées par la Pax Assurance. Elle est en outre responsable de la gestion des biens existants. Les actifs sous gestion s'élèvent à 8.8 milliards de CHF.

LA PAX ASSET MANAGEMENT SA RENFORCE LA STRUCTURE DES REVENUS DE PAX.

Sur la période sous revue, la Pax Asset Management a réalisé un bénéfice supérieur à celui de l'année précédente. Elle apporte ainsi une contribution substantielle au résultat financier du groupe Pax, ce qui



concourt au renforcement de la structure de revenus et, en même temps, à la diminution de la dépendance à l'égard des taux d'intérêt.

En 2023, Pax a élaboré une stratégie de durabilité au niveau du Pax Holding qui contient également des éléments du côté de la Pax Asset Management. Les principes de durabilité qui en sont ressortis ont été intégrés dans le processus d'investissement. Depuis janvier 2024, les fonds de Pax satisfont aux standards de durabilité élevées. Pour le garantir, la Pax Asset Management a aligné le processus d'investissement sur les 17 objectifs de durabilité des Nations Unies. Ainsi, il ne sera investi que dans des entreprises dont les produits et les services ainsi que les activités commerciales contribuent de façon positive à la réalisation de ces 17 objectifs. Les éléments essentiels concernant le processus d'investissement durable figurent au chapitre Durabilité chez Pax.

Les fonds de Pax ne sont pas seuls à être gérés conformément à notre nouvelle stratégie d'investissement durable. Les mêmes principes d'investissement s'appliquent également à la gestion des actifs de la prévoyance privée et professionnelle ainsi que des fondations de prévoyance.

2.4 Creadi devient une partie de Pax

La Creadi AG (Creadi) fondée en 2016 est une filiale du Pax Holding. Elle se concentre sur la conception d'offres numériques pour la prévoyance privée en mettant l'accent sur des produits qui peuvent être conclus en ligne de manière rapide et facile. Dans ce rôle, elle avait développé des offres innovantes qui étaient distribuées via la plateforme EmmaLife. La palette de produits comportait une assurance en cas de décès et une en cas d'incapacité de gain qui se distinguaient par l'un des parcours de vente les plus conviviaux du marché.

PAX REGROUPE SES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES ET INTÈGRE CREADI.

L'exploitation d'EmmaLife a permis d'acquérir des connaissances importantes en empruntant des chemins inédits dans le domaine de l'assurance en ligne. Dans le but de les mettre à profit directement pour Pax et de développer encore les offres clients existantes, Pax a intégré Creadi fin 2023 et n'apparaîtra plus, à l'avenir, que sous la marque Pax pour les activités en ligne. Pax regroupe ainsi ses compétences en matière d'innovation et de numérique et fait un pas de plus dans son ambition de rendre la prévoyance simple pour ses clients. Les courtiers et les assurés profitent ainsi de la technologie et des processus, ce qui offre une qualité d'expérience encore meilleure.

Qui plus est, l'intégration soutient les axes stratégiques dans la prévoyance privée. Pax élargit ainsi ses canaux de distribution, augmente la force de frappe de la distribution et numérise les voies d'accès conformément aux besoins des clients.

Les clientes et clients d'EmmaLife ne sont pas impactés par l'intégration, les contrats et prestations étant maintenus sans changements. Pax, qui assure également le suivi des clientes et clients depuis juillet 2023, reste la partenaire contractuelle.



2.5 Évolutions au sein de la Simpego Assurances SA

La Simpego Assurances SA (Simpego) est un assureur en ligne dans lequel le Pax Holding détient une participation de 60.25 pour cent. La gamme de Simpego comprend des assurances véhicules à moteur, responsabilité civile, ménage, immobilière, assistance et animaux. Toutes les offres peuvent être souscrites tout simplement en ligne. Ce faisant, les clientes et clients bénéficient de solutions flexibles et transparentes ainsi que d'accès en ligne conviviaux. La résonance sur le marché est à la hauteur de cette notoriété, si bien que Simpego a connu une forte croissance ces dernières années. Entretemps, l'entreprise fait partie du top 10 parmi les assureurs auto de Suisse en matière de volume de primes.

Nous ne sommes pas satisfaits de la marche des affaires chez Simpego. Alors même que les branches ménage et animaux évoluent de façon réjouissante, le développement de la rentabilité dans les opérations véhicules à moteur peine à satisfaire nos exigences. La charge croissante des sinistres liés aux événements climatiques pèse sur les taux de sinistres de l'ensemble de la branche, mais touche particulièrement Simpego en tant qu'entreprise en cours de développement avec un portefeuille récent. De nombreuses mesures de pérennisation ont été prises, mais leur effet est différé dans le temps. Cela englobe une réduction des nouvelles affaires dans différents canaux au profit de la rentabilité actuelle. La situation globale nous a incités à considérer notre participation plus prudemment et à procéder à une réévaluation au 31 décembre 2023, ce qui a entraîné une charge de quelque 15 millions de CHF dans les comptes individuels du Pax Holding pour l'exercice 2023.

2.6 Nouvelles coopérations lancées

Les partenariats apportant un bénéfice mutuel offrent à Pax et aux partenaires de coopération des perspectives intéressantes. Ils permettent à Pax d'exploiter un potentiel de croissance supplémentaire et de distribuer des offres d'assurance par des canaux supplémentaires. Ce faisant, les partenaires de coopération profitent des connaissances en prévoyance et de la flexibilité de Pax. De la sorte, les solutions de prévoyance peuvent être

adaptées rapidement et efficacement aux exigences des partenaires de coopération.

Deux nouvelles coopérations ont été nouées en 2023. Ainsi, en janvier, Pax a conclu un partenariat stratégique avec l'emmental versicherung qui propose à ses clients, en exclusivité, des solutions de prévoyance privée de Pax. En tant que coopérative indépendante, l'emmental versicherung est une partenaire d'égal à égal qui convient à Pax tant au niveau de la culture d'entreprise que de la forme juridique.

En août 2023, Pax et le SKV (Schweizerischer Kaderverband) ont lancé une solution dédiée aux associations dans la prévoyance privée. La solution pour associations élaborée avec le SKV et pour laquelle Pax est porteur de risque englobe une assurance en cas de décès et une rente en cas d'incapacité de gain et une rente d'orphelins. La nouvelle solution de prévoyance sera disponible pour les membres du SKV à compter du 1^{er} janvier 2024. À compter de cette date, toutes les personnes qui disposent déjà d'une assurance en cas de décès, d'une rente en cas d'incapacité de gain et d'orphelins auprès du SKV seront également assurées chez Pax. Les conditions ne changent pas pour les plus de 3'200 clientes et clients, le SKV reste leur interlocuteur. Pax renforce ainsi sa position sur le marché suisse, tandis que le SKV peut proposer à ses membres une palette de solutions d'assurance correspondant à leurs besoins.

La coopération avec le fournisseur en hypothèques MoneyPark se termine fin 2023, MoneyPark étant intégré au groupe Helvetia. Pour les clientes et clients en place, rien ne change. Toutes les polices Property-Star de MoneyPark sont maintenues par Pax aux conditions en vigueur.

3 LA STRATÉGIE DE PAX

Les exigences du marché ne cessent de changer. Les principaux défis sont la dépendance à l'égard des taux d'intérêt, la pérennisation de la rentabilité de l'activité principale et l'évolution du comportement de la clientèle. La stratégie 2025 garantit que Pax pourra

continuer de se développer avec succès dans ce contexte.



Elle est fermement ancrée dans l'identité et dans la culture d'entreprise de Pax, les valeurs «crédible», «prévoyante» et «directe» en étant les marqueurs. C'est la vision de Pax qui est déterminante: nous allons devenir le meilleur assureur de prévoyance pour nos clientes et clients parce que nous rendons la prévoyance simple. La vision montre la direction dans laquelle Pax veut se développer et souligne son ambition de fournir des prestations d'excellence dans l'intérêt des assurés, des partenaires de coopération et des courtiers.

La stratégie se focalise sur divers secteurs d'activité qui, avec différentes orientations, contribuent à atteindre les objectifs de la stratégie.

NOUS DEVIENDRONS LA MEILLEURE ASSURANCE DE PRÉVOYANCE POUR NOS CLIENTES ET NOS CLIENTS PARCE QUE NOUS RENDONS LA PRÉVOYANCE SIMPLE.

Dans la prévoyance privée, Pax veut poursuivre la croissance rentable des dernières années. Le fort positionnement sur le marché de la prévoyance privée en constitue la base. Grâce à une large gamme de

produits, les clientes et clients profitent d'offres attractives et conformes à leurs besoins. En multipliant les canaux de distribution, par exemple par des coopérations supplémentaires, Pax répond aux besoins de la clientèle de disposer de nouveaux chemins d'accès. C'est pourquoi Pax met également l'accent sur le développement d'offres et services numériques qui seront progressivement étendus et élargis à l'avenir. Au cœur de cette démarche, il y a les accès en ligne et des solutions de prévoyance qui répondent encore davantage aux exigences des clientes et clients ainsi que des partenaires de coopération et de distribution de Pax.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax veut établir la solution de prévoyance d'un nouveau genre DuoStar sur le marché en mettant davantage en exergue les avantages de l'offre. L'argument central est l'approche innovante de proposer sécurité et possibilités de rendement combinées dans une seule solution. En plus, les offres dans la prévoyance professionnelle sont également rendues de plus en plus attractives pour les entreprises clientes de taille moyenne, entre autres aussi par le développement des tarifs.

Dans le secteur gestion d'actifs, la Pax Assurance développe de nouvelles offres en collaboration avec la Pax Asset Management et exploite de la sorte un potentiel de croissance supplémentaire. L'accent est mis sur les produits proches de l'assurance qui ouvrent des sources de revenus supplémentaires. Cela doit permettre de contribuer au rendement et de réduire la dépendance à l'égard des taux d'intérêt.

Afin de garantir la réussite de la mise en œuvre de la stratégie, Pax encourage une culture d'entreprise dans laquelle l'ouverture d'esprit, la confiance et la responsabilité de chacun occupent une place centrale. La durabilité joue également un rôle majeur, davantage à ce sujet au chapitre 5, «Durabilité chez Pax».

4 LA PRÉVOYANCE SOUS LE SIGNE DE LA COOPÉRATIVE

Le groupe Pax est organisé sous l'égide de la coopérative Pax Holding (société coopérative) dont le siège est à Bâle. Grâce à ses racines coopératives, le Pax Holding est indépendant. Il peut déterminer son développement de façon autonome et orienter son activité commerciale sur le long terme.

En tant que coopérative, il s'engage aussi à veiller uniquement à la sécurité financière de ses clientes et clients qui, en tant que sociétaires, sont les propriétaires du Pax Holding. Les bénéfices restent dans l'entreprise et profitent ainsi à tous les membres, notamment sous forme d'une participation attractive aux excédents.

PAX APPARTIENT AUX MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE QUI PARTICIPENT AU SUCCÈS.

Outre la participation aux excédents, les sociétaires bénéficient également d'un droit de regard. Elles et ils peuvent être élues et élus comme déléguées et délégués et ainsi influencer l'orientation stratégique via l'assemblée des délégués de Pax.

Pax s'appuie sur la solidarité et sur une croissance durable grâce à une politique d'entreprise équitable et responsable. Cela fait de Pax un partenaire fiable, synonyme de sécurité et stabilité.

5 DURABILITÉ CHEZ PAX

Pour Pax, la durabilité constitue une base importante de son activité commerciale. Elle fait partie de la stratégie d'entreprise et est un élément central de l'identité de Pax. Ce faisant, Pax considère la durabilité dans son acception la plus large, à savoir comme une responsabilité vis-à-vis de la société, de l'économie et de l'environnement. C'est sous cet angle qu'une stratégie de durabilité a été développée en 2023 qui détermine les points essentiels dans lesquels Pax souhaiterait s'investir ou les activités déjà en cours qu'il s'agit d'intensifier.

PAX CONSIDÈRE LA DURABILITÉ COMME UNE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DE LA SOCIÉTÉ, DE L'ÉCONOMIE ET DE L'ENVIRONNEMENT.

Le principe est simple: penser à demain, mais agir ici et maintenant. Cela signifie: Pax préfère des réussites à long terme à des bénéfices à court terme, réduit progressivement les émissions et rend la vie vivable pour les gens. Le chemin pour y parvenir est un processus constant. L'objectif n'est pas encore atteint, la durabilité demande en effet de la persévérance et une adaptation permanente aux dernières évolutions.

Pour mettre en œuvre la stratégie de durabilité, Pax s'attaque en premier lieu aux mesures qui ont le plus d'impact. Par conséquent, l'entreprise se concentre sur les quatre domaines cités ci-après. Toutes les mesures sont basées sur des normes reconnues au niveau international telles que, par exemple, les dix-sept objectifs de développement durable des Nations Unies (Sustainable Development Goals, SDG) ou la Convention de Paris.

5.1 Investir durablement chez Pax

Le fait d'investir n'est plus uniquement une question de bénéfices depuis longtemps. C'est pourquoi Pax n'investit fondamentalement que dans des entreprises qui s'alignent sur les objectifs de développement durable des Nations Unies et assument leurs responsabilités écologiques, sociales et économiques. De plus, Pax fait usage de son droit de regard en tant qu'investisseuse pour aiguiller des entreprises vers une direction durable.

Pax investit en premier lieu dans des titres du secteur «Blue Planet». Il s'agit d'entreprises dont l'évaluation est positive du point de vue de la durabilité tant pour leurs produits et services que pour leur exploitation. Les entreprises qui sont jugées insuffisantes dans les deux dimensions n'intègrent pas le portefeuille.

Par ailleurs, Pax se conforme aux recommandations d'exclusion de l'Association suisse pour des investissements responsables. Les entreprises dont les pratiques commerciales ou les domaines d'activité sont douteuses, tels que la production de systèmes d'armes controversés, par exemple, sont exclues. Des détails concernant le processus d'investissement et les bases d'évaluation peuvent être consultés sur le site Web pax.ch/durabilite.

5.2 Ancrage coopératif et engagement social

Depuis toujours, Pax, en tant qu'assurance de prévoyance, agit en pensant aux générations futures. Pax, en tant que société coopérative, réfléchit au long terme et s'oriente sur des réussites durables. Les bénéfices ne sont de ce fait pas uniquement investis dans l'avenir, mais également équitablement partagés, et ce sous forme d'excédents attractifs qui sont distribués aux clientes et clients de Pax. Chaque preneuse d'assurance et chaque preneur d'assurance devient automatiquement aussi sociétaire. En tant que telles et tels, ces sociétaires profitent de différents avantages, par exemple de droits de participation. Des informations supplémentaires sur les avantages et les traits particuliers de la coopérative se trouvent au chapitre 4, «La prévoyance sous le signe de la coopérative».

PAX PENSE À LONG TERME ET HIÉRARCHISE LES SUCCÈS DURABLES.

La caractéristique d'utilité publique typique des coopératives s'exprime aussi dans les divers engagements en faveur de l'art et des loisirs que Pax poursuit. Parmi eux, l'Art Foundation Pax, le partenariat avec le festival du film Rencontres 7^e art à Lausanne ou le soutien au Swiss Sustainability Challenge. D'autres informations concernant l'engagement de sponsoring se trouvent sur le site Web pax.ch/fr/concernant-pax/engagement-et-sponsoring.

5.3 Énergie et émissions: efficace pour l'avenir

Pax ne limite pas sa responsabilité écologique aux seuls investissements, mais se concentre également, dans le

cadre de son activité commerciale opérationnelle, sur l'optimisation durable de ses processus et technologies en tant que contribution à la qualité de vie à long terme et à la viabilité de notre société. Grâce à d'importants travaux de rénovation et à l'optimisation de l'éclairage, des systèmes de ventilation et de la production de froid, Pax a pu augmenter son efficacité énergétique de 47 pour cent en cinq ans au siège social de Bâle. Le monitoring énergétique continu permet de surveiller en permanence la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ et de les réduire de manière ciblée. Afin de réduire encore la consommation d'énergie et les émissions, Pax rénovera et végétalisera les toits du siège social à Bâle d'ici fin 2024 et installera un système photovoltaïque. Cela permettra de produire une partie des besoins en électricité de Pax à partir de 2025.

5.4 Culture de travail respectueuse

Un environnement professionnel empreint de confiance, une large palette de formations et des offres attrayantes autour du bien-être et de la santé: en tant qu'employeuse soucieuse de la pérennité, Pax s'engage pour les collaborateurs à tous les niveaux. Pax fait tout pour favoriser une ambiance de travail respectueuse et motivante qui permet à tout le monde de se sentir en sécurité. Pax met en valeur les forces et les compétences dans un environnement d'apprentissage continu. Pax vit l'égalité des chances et l'inclusion. Et Pax

promeut la santé physique et mentale avec des offres variées et accessibles à tous.

PAX S'ENGAGE POUR LES COLLABORATEURS À TOUS LES NIVEAUX.

6 OPÉRATIONS D'ASSURANCE

6.1 Évolution des primes

Dans la prévoyance privée, Pax a de nouveau enregistré une nette croissance. Le volume de primes a ainsi progressé de 5.1 pour cent par rapport à l'année précédente et atteint 436 millions de CHF (2022: 416 millions de CHF). Cette évolution est essentiellement due aux nouvelles affaires de 30.3 millions de CHF (2022: 32.9 millions de CHF), mesuré selon l'APE (Annual Premium Equivalent). L'APE se définit comme la somme de toutes les recettes provenant de primes périodiques plus un dixième de toutes les primes uniques perçues. Alors que les nouvelles affaires sont certes inférieures à celles de l'année précédente, la croissance dans la prévoyance privée apparaît dans les chiffres-clés suivants: avec 54 millions de CHF, Pax a enregistré une augmentation de quelque 40 pour cent dans les primes uniques par rapport à l'année précédente (2022: 38.7 millions de CHF). Pax a également réussi à augmenter le volume des primes périodiques, à savoir de 365.8 millions de CHF en 2022 à 370.7 millions de CHF pour l'année sous revue.

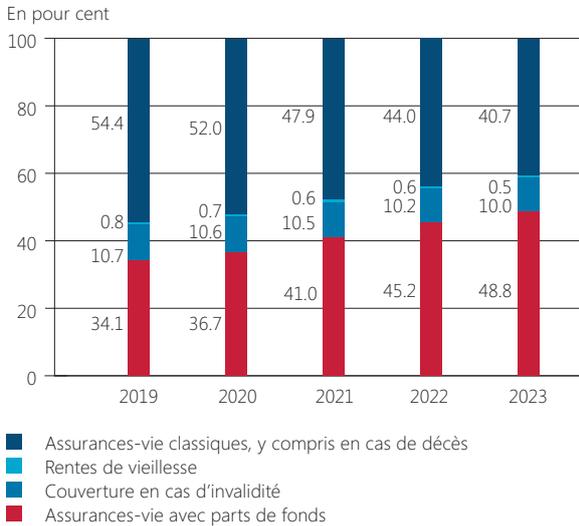
La prévoyance professionnelle a elle aussi enregistré une croissance réjouissante des primes uniques. Avec 217.4 millions de CHF, celles-ci ont augmenté, par rapport à l'année précédente, de 3.2 pour cent (année précédente: CHF 210.7 millions de CHF). La hausse des primes uniques a permis de compenser le léger recul des nouvelles affaires et des primes périodiques, de sorte que, avec 429.9 millions de CHF, le volume total des primes dans la prévoyance professionnelle est supérieur d'environ 1 pour cent à celui de l'année précédente (2022: 426.1 millions de CHF). Sur les deux segments, le volume de primes a augmenté de quelque 3 pour cent et atteint 866.1 millions de CHF.

**EFFICACITÉ
ÉNERGÉTIQUE DU
SIÈGE SOCIAL
AUGMENTÉE DE**

47

POUR CENT EN 5 ANS

Pax Assurance – structure des primes périodiques de la prévoyance privée



6.2 Politique d'excédents stable

Pax est organisée en coopérative et s'engage à protéger les intérêts financiers de ses assurés. Cela se traduit dans la politique d'excédent durable. Depuis des années, Pax alimente le fonds d'excédents par une attribution nette et permet ainsi une participation aux excédents stable également à l'avenir.

Ce fut également le cas en 2023. Pax a attribué 28 millions de CHF au fonds d'excédents (2022: 35 millions de CHF). 20 millions de CHF de l'attribution (2022: 20 millions de CHF) ont été alloués à la prévoyance privée, 8 millions de CHF (2022: 15 millions de CHF) à la prévoyance professionnelle.

PAX POURSUIT SA POLITIQUE D'EXCÉDENTS PÉRENNE.

Les distributions ont également été intéressantes en 2023. Les assurés de la prévoyance privée ont ainsi reçu 11.9 millions de CHF (2022: 11.8 millions de CHF), ceux de la prévoyance professionnelle 7 millions de CHF (2022: 7.9 millions de CHF).

L'attribution au fonds d'excédents et les autres mesures en faveur des assurés et assurés de la prévoyance professionnelle font que les revenus ont à nouveau été attribués aux assurés à raison de quelque 98 pour cent (2022: 92 pour cent). Pax a ainsi une fois de plus clairement dépassé la «legal quote» exigée de 90 pour cent.

6.3 Test suisse de solvabilité – grande sécurité financière pour les assurés

La capacité de risque de Pax se situe à un niveau élevé. Le taux du Test suisse de solvabilité (SST) en est une preuve fiable. Il souligne la capacité de Pax de tenir les promesses financières faites aux assurés. Plus le taux est élevé, plus la situation de la compagnie d'assurance est sûre.

Selon les calculs provisoires, ce taux avoisinera les 197 pour cent au 1^{er} janvier 2024 et dépassera très nettement le taux minimum de 100 pour cent exigé par le régulateur. Les clientes et clients de Pax profitent ainsi d'une grande sécurité financière.

7 DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS

7.1 Prévoyance privée: une offre pour chaque besoin

Dans la prévoyance privée, Pax propose des solutions de prévoyance flexibles qui peuvent être adaptées aux différentes phases de la vie des clientes et clients. Les assurés peuvent ainsi épargner pour leurs vieux jours ou couvrir des risques. En 2023, Pax a encore optimisé la gamme de produits et simplifié l'offre pour les clientes et les clients.

Pour les nouveaux contrats du pilier 3a moyennant primes périodiques, Pax a introduit fin 2023 le «rachat partiel avec paiement anticipé privilégié pour la propriété du logement». Les clients bénéficient ainsi d'une possibilité de versement optimisée ou, en règle générale, d'un versement plus élevé lorsque l'avoir est retiré pour l'acquisition d'un logement. En élargissant l'offre de la sorte, Pax souligne son engagement à proposer à ses clientes et clients des solutions flexibles et avantageuses dans le domaine de la propriété du logement.

Même dans le courant de l'année 2023, Pax a rapidement adapté les solutions moyennant prime unique au niveau d'intérêt plus élevé. Les assurés qui financent une nouvelle assurance-vie épargne dans les produits LifeStar et plan de versement avec une prime unique, bénéficient ainsi d'excédents plus élevés et d'une rémunération globale annuelle plus élevée.

PAX PROPOSE DES SOLUTIONS DE PRÉVOYANCE FLEXIBLES À DES CONDITIONS ATTRACTIVES.

La flexibilité était au rendez-vous pour Pax également pour les coopérations. Elle a ainsi développé des offres spécialement pour les partenaires de coopération en les adaptant à leurs besoins. Pour exemple, le SKV (Schweizerischer Kaderverband) et Pax ont développé ensemble une solution de prévoyance privée dédiée aux associations. La coopération avec Swisspeers, qui porte sur une assurance en cas de décès Pax numérique et facile à conclure, a connu un lancement prometteur. Ainsi, Pax confirme qu'elle est une partenaire attrayante. La coopération stratégique avec MoneyPark a cessé en raison de son intégration à Helvetia fin 2023.

7.2 Les offres dans la prévoyance professionnelle

Pax a introduit le tarif collectif 24 aussi bien dans l'assurance complète que dans la solution combinée DuoStar. Ainsi, Pax offre à ses entreprises clientes des avantages

essentiels: une tarification mieux adaptée aux risques et, par là même, des primes encore plus basses notamment pour les entreprises à partir de 20 personnes assurées et avec une évolution du risque positive.

PAX A REMPORTÉ LA VICTOIRE AVEC LA MEILLEURE OFFRE DANS LA COMPARAISON DES CAISSES DE PENSION.

Cette offre attractive dans la prévoyance professionnelle fait son effet: dans la comparaison des caisses de pension, Pax a remporté la victoire avec la meilleure offre d'assurance complète. En outre, Pax a affiché, dans l'enquête, le rendement le plus élevé des placements sur trois ans. L'offre dans la prévoyance professionnelle a donc doublement convaincu.

Ces succès ont donné des ailes au développement de la prévoyance professionnelle au cours de l'année sous revue. Ainsi, le tarif collectif 25 offrira des conditions encore plus intéressantes pour les moyennes et plus grandes entreprises, comprendra de nouvelles prestations comme une rente de garde d'enfants et permettra également des solutions de préretraite pour les associations. En plus, Pax a développé et optimisé ses processus dans la prévoyance professionnelle, ce qui représente pour les partenaires de distribution et les courtiers un traitement nettement simplifié et rapide, par exemple par des interfaces automatiques dans les systèmes.

La solution de prévoyance pour start-up a également su convaincre. Les entreprises de moins de deux ans et comptant jusqu'à cinq collaborateurs peuvent régler leur prévoyance professionnelle en quelques minutes chez Pax par une conclusion en ligne inédite en Suisse. Les start-up ont fait un usage soutenu de l'offre au cours de l'année sous revue, ce qui a incité Pax à développer l'offre en cours d'année et à la rendre encore plus accessible pour l'année 2024.

7.3 Penser la prévoyance dans sa globalité

Pax va à l'essentiel de la prévoyance. Cela implique une vision globale du système des trois piliers de la Suisse et des offres de solutions correspondantes pour les clients privés et les entreprises. Pour ce faire, des possibilités d'analyse faciles d'accès et compréhensibles dans tous les canaux de distribution sont d'une grande importance. C'est pourquoi Pax a conçu et mis en place des calculateurs de prévoyance adaptés au cours de l'année sous revue. Dans le cadre du conseil, les courtiers et les conseillères peuvent analyser en un rien de temps la situation individuelle en matière de prévoyance. À tous les points de contact avec Pax, l'attention des clientes et clients est attirée sur la possibilité de vérifier eux-mêmes leur situation en quelques clics. C'est par exemple le cas sur les pages Web de Pax ou même via un code QR individuel (version générique en haut à droite) sur le certificat de la prévoyance professionnelle. Les réactions sont jusqu'alors très positives.

8 LA PRÉVOYANCE EXPLIQUÉE SIMPLEMENT

La conception holistique du système des trois piliers englobe également une transmission claire et simple des informations et des conseils. L'essentiel est alors de thématiser les besoins des clientes et des clients et de ne pas parler de piliers de prévoyance. Pax souhaite expliciter avec différentes offres comment les diverses solutions de prévoyance interagissent et peuvent être combinées afin de combler des lacunes de prévoyance individuelles et couvrir les risques de façon ciblée. En 2023, différents projets ont été amorcés et mis en œuvre dans le cadre de cette approche.

PAX PROMEUT LES CONNAISSANCES AUTOUR DE LA PRÉVOYANCE.

De la sorte, Pax souhaite rendre des connaissances complexes en matière de prévoyance simples à comprendre et attrayantes ainsi que faciles d'accès pour les



Faites votre analyse de prévoyance personnelle en 2 minutes

clientes et clients, mais également pour les collaborateurs et partenaires de distribution.

Le tout a été complété par des séances d'informations qui s'adressaient en premier lieu aux femmes. Ces dernières ont en effet un défi particulier à relever en matière de prévoyance puisque, en raison de leurs biographies, elles sont souvent confrontées à des lacunes de prévoyance. Ces événements, organisés en collaboration avec la chaîne de restaurants tibits, combinaient informations sur la prévoyance et conférences sur l'alimentation saine.

Le Baromètre des familles, que Pax et Pro Familia ont lancé ensemble, apporte une contribution importante sur le sujet de la situation en matière de prévoyance en Suisse. C'est une première suisse et constitue un instrument qui prend le pouls des familles en Suisse tous les ans. Quelque 2'000 familles ont été interrogées sur les sujets les plus divers, tels que situation financière, couverture et conciliation de la vie de famille et de la vie professionnelle. Avec le Baromètre des familles, Pax souhaite refléter la réalité de la vie de familles en Suisse et montrer où il est nécessaire d'agir pour améliorer la situation des familles – y compris dans le domaine de la prévoyance. Pax et Pro Familia comblent ainsi un manque d'informations dans un domaine important pour la société. L'écho médiatique lors du lancement a été à la hauteur de l'enjeu et a donné de la visibilité à Pax.

Pax soutient également les partenaires de distribution avec des informations utiles. Dans le cadre des services numériques pour les courtiers, ils bénéficient de packs de communication qu'ils peuvent utiliser pour encadrer

leurs clients. Ces packs sont constitués d'images, de textes et de vidéos que nos courtiers peuvent directement et simplement mettre en œuvre dans la communication avec leurs clientes et clients.

9 PLACEMENTS DE CAPITAUX DE L'ASSURANCE-VIE

9.1 Situation sur les marchés financiers

Dans le courant de l'année de placement 2023, une volatilité persistante des taux d'intérêt a marqué les marchés financiers. La baisse des taux d'inflation a permis aux banques centrales de mettre fin à leur politique monétaire restrictive. Un optimisme marqué quant à la baisse des taux d'intérêt est notamment apparu au dernier trimestre, ce qui a entraîné une nette baisse des intérêts.

Les marchés boursiers mondiaux ont évolués positivement et ont parfois atteint de nouveaux sommets à la fin de l'année. Malgré la tendance positive dans l'ensemble sur les marchés des actions, l'économie mondiale a continué à être marquée par une croissance modérée. Alors que l'économie américaine a connu une expansion solide, l'évolution est restée faible en Europe. La combinaison de chiffres d'inflation à la baisse, mais toujours élevés, d'un resserrement de la politique monétaire et d'une politique budgétaire peu expansive a eu un impact négatif sur la croissance.

Le franc suisse s'est montré très fort en 2023. Au cours de l'année, l'euro et surtout le dollar américain ont perdu entre 5 et 10 pour cent de valeur par rapport au franc suisse.

9.2 Placements à taux fixes

Le rendement des emprunts fédéraux sur dix ans a diminué de +1.6 à +0.7 pour cent au cours de l'année. Pax a profité du contexte des taux d'intérêt plus élevés, surtout au premier semestre, pour se concentrer, comme l'année précédente, sur des placements à long terme dans le domaine des titres à revenu fixe. Les risques de change étaient couverts pour la plupart sur la durée de l'année. Les coûts de couverture de change d'obligations libellées en dollars américains et en euros, toujours très élevés dans le contexte historique, ont pesé sur le résultat des placements.

L'octroi d'hypothèques de premier ordre à des particuliers a encore été développé, mais la hausse des taux d'intérêt et donc des taux hypothécaires a entraîné une baisse sensible de la demande de financements pour les immeubles d'habitation à usage propre.

9.3 Actions

Malgré la persistance de grandes inquiétudes liées aux tensions géopolitiques et aux incertitudes économiques en 2023, les marchés boursiers internationaux ont progressé. Ainsi, le S&P 500 américain a augmenté d'environ 26 pour cent en monnaie locale, le Nasdaq a même gagné 45 pour cent et le DAX a également enregistré un gain de 20 pour cent. Avec un rendement d'environ 6 pour cent, l'indice des actions suisses a été le marché le plus faible.

À la fin de l'année sous revue, la part en actions de Pax était de 6.9 pour cent. En outre, le portefeuille d'actions était partiellement couvert par une stratégie d'options systématique. En raison d'une plus importante proportion d'actions, les dividendes perçus ont pu être maintenus par rapport à l'année précédente.

9.4 Évolution des placements immobiliers

Un recul modéré de la demande d'immeubles de rapport a pu être observé sur le marché immobilier en 2023: les immeubles de rapport de moins bonne qualité et moins bien situés étaient moins demandés et les prix des transactions étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. Les immeubles de très bonne



qualité et très bien situés sont en revanche restés attractifs pour des investissements et, à des prix de transaction quasi stables, ont fait l'objet d'une forte demande.

Au cours de l'année sous revue, la part de l'immobilier dans le portefeuille global des placements de la Pax Assurance est restée inchangée à 21 pour cent. La valeur marchande du portefeuille immobilier détenu directement a augmenté de 1.6 pour cent. Par rapport à l'année précédente, le produit net avec effet sur le résultat a légèrement diminué de 1.6 pour cent. Cela est notamment dû aux dépenses pour des transformations et rénovations plus importantes par rapport à l'année précédente.

En raison de la vacance stratégique pour des projets de rénovation, le taux de vacance a légèrement augmenté au cours de l'année sous revue.

Avec une part importante d'à peine 74 pour cent de revenus locatifs provenant de l'habitat, Pax dispose d'un portefeuille immobilier stable et bien diversifié au niveau régional. Les biens immobiliers détenus directement sont complétés par des biens immobiliers indirects sous forme de placements dans des fonds.

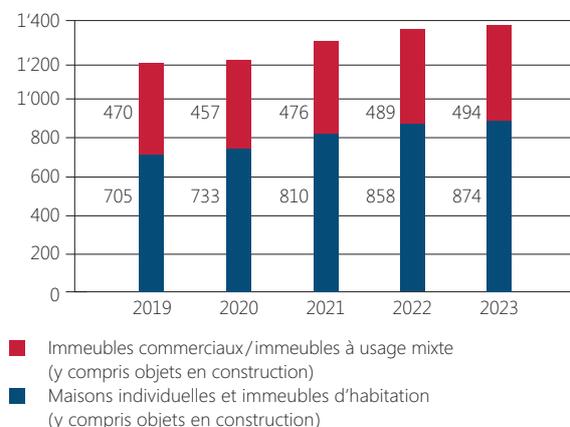
Grâce aux revenus et à l'augmentation de la valeur, les biens immobiliers ont globalement fortement contribué au résultat qui renforce le capital propre de Pax.

**REVENUS LOCATIFS
DU PORTEFEUILLE DE
QUELQUE**

**74
POUR CENT**

Structure du parc immobilier

En millions de CHF



9.5 Résultats financiers des placements de capitaux de l'assurance-vie

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance impactant le résultat est de 111 millions de CHF et est ainsi nettement supérieur à celui de l'année précédente. Cette évolution est principalement due à la performance positive des placements en actions ainsi qu'à la vente d'un immeuble de rapport à Bâle. Après une année de placement agréable, le rendement RPC provenant du résultat des placements de la Pax Assurance s'élève à 1.8 pour cent (année précédente: -0.1 pour cent).

10 GESTION DES RISQUES

Une culture responsable en matière de risques contribue fortement à la stabilité de Pax. Elle constitue la condition permettant de reconnaître, évaluer et gérer les risques.

L'objectif de la gestion des risques de Pax est de protéger l'ensemble des intérêts des assurés et assurées de Pax. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les événements imprévisibles qui peuvent empêcher Pax de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

Pax a implémenté des méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie de risque qui définit la propension au risque et mesure la capacité de risque. L'inventaire des risques de Pax qui contient systématiquement l'ensemble des risques importants identifiés sert de base à l'évaluation des risques.

Pax pratique une gestion financière des risques pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance-vie. Pax dispose aussi d'un système de contrôle interne (SCI) englobant toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale.

Les gestions financière et opérationnelle des risques, y compris SCI, constituent ensemble la gestion des risques de Pax. Les principes suivants fondent la gestion des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente ainsi que de parvenir à renforcer les fonds propres et d'atteindre une importante solvabilité.
- Les risques importants sont surveillés en permanence et gérés activement.

Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance-vie. C'est pourquoi la gestion financière des risques sert notamment à maîtriser ces risques.

UNE CULTURE DU RISQUE RESPONSABLE CONTRIBUE LARGEMENT À LA SÉCURITÉ DE PAX.

L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance. Le comité ALM règle l'application de l'asset liability management et prépare les affaires à l'intention du comité directeur et du conseil d'administration.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constitue une mesure de gestion des risques. Le respect de la stratégie de risque est vérifié dans le cadre du SCI. Le SCI garantit en outre que les directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application.

11 PERSPECTIVES DU GROUPE PAX

Sur la période sous revue, le groupe Pax a une fois de plus prouvé qu'il est financièrement prospère et remarquablement capitalisé. Dans un contexte de marché qui reste difficile, Pax veut croître de manière rentable et faire preuve de résilience entrepreneuriale également à l'avenir. Compte tenu des performances et réussites de l'année 2023, Pax considère y être très bien préparée.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax a créé une base solide pour une croissance future grâce à DuoStar et à la stabilisation de l'assurance complète. Pax veut considérablement augmenter sa force de frappe dans la distribution. En se concentrant clairement sur le segment de clientèle cible et en développant le tarif collectif, Pax doit rester durablement compétitive sur le marché dans la prévoyance professionnelle. Qui plus est, l'offre LPP à souscription numérique pour les start-up doit être développée et optimisée, notamment par l'intégration de DuoStar.

Dans la prévoyance privée, Pax veut entériner et développer ses succès des dernières années. En plus de l'élargissement des canaux de distribution qui permettent à Pax d'exploiter un potentiel de croissance supplémentaire, Pax prévoit également d'établir un parcours de souscription numérique de premier plan comme voie d'accès facile pour les clients finaux et les courtiers.

La Pax Asset Management crée des conditions pour renforcer la contribution au résultat en ouvrant des potentiels de croissance pour l'ensemble du groupe Pax grâce à des liens supplémentaires avec l'activité principale. En outre, la Pax Asset Management doit ouvrir de nouvelles sources de revenu pour le groupe Pax avec de nouvelles offres proches de l'assurance.

C'est précisément pour les placements durables que Pax aspire à une perception encore plus forte de l'approche innovante des Sustainable Development Goals. Pax compte toutefois aussi démontrer la manière dont elle contribue à un avenir viable en ce qui concerne l'énergie et les émissions, son positionnement en tant

qu'employeuse durable et son engagement social en tant que société coopérative.

**GRÂCE À SA RÉSILIENCE,
PAX OFFRIRA DE LA
STABILITÉ ÉGALEMENT
À L'AVENIR.**

Pax reste ainsi synonyme de sécurité et stabilité dans la prévoyance également à l'avenir. Pour les clientes et les clients ainsi que les partenaires de distribution Pax reste une partenaire fiable, responsable et résiliente. C'est pourquoi le conseil d'administration et le comité directeur sont convaincus de pouvoir poursuivre l'histoire du succès de Pax grâce à la stratégie adoptée et à ses axes.



GOUVER- NEMENT D'ENTRE- PRISE

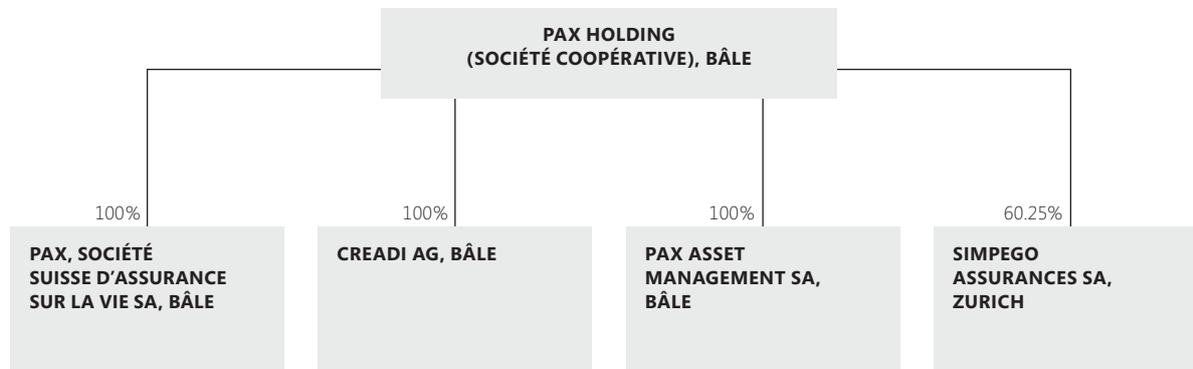
STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1 INTRODUCTION

Le Pax Holding s'engage à observer une conduite d'entreprise équilibrée et responsable et un bon gouvernement d'entreprise. Outre une conduite et un contrôle corporatifs responsables et orientés sur la valeur, cela englobe également un établissement compréhensible et transparent des rapports. En tant que société coopérative non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Thématiquement, les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise appliqués par le Pax Holding s'appuient cependant, dans la mesure du possible et du raisonnable, sur la teneur et la structure de la directive concernant le gouvernement

d'entreprise de SIX Swiss Exchange Regulation et les recommandations du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise». Le «Leitfaden Cooperative Governance» d'idée coopérative, dans lequel figurent des recommandations au sujet du gouvernement d'entreprise dans les sociétés coopératives, est également pris en compte.

Le Pax Holding a intégré ces recommandations dans les statuts. Elles renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant la rémunération accordée au conseil d'administration et au comité directeur. Les statuts, le règlement d'organisation et le code déontologique de Pax sont publiés sur le site Web.



État au 31.12.2023

2 STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse. Sous son toit, il détient la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, la Creadi AG et la Pax Asset Management SA (chacune à 100 pour cent). Il détient en outre une participation majoritaire de 60.25 pour cent à la Simpego Assurances SA.

Depuis le 31 décembre 2023, la Creadi AG n'est plus opérationnelle. Les offres numériques de Creadi seront proposées sous la marque Pax, et les collaboratrices et collaborateurs de Creadi ont été repris par Pax. Le maintien juridique de la société anonyme est à l'étude.

La Pax Asset Management SA est responsable de la gestion des placements et des biens existants de Pax. La Simpego Assurances SA est un assureur direct qui propose des conclusions en ligne d'assurances ménage, responsabilité civile, immobilières et véhicules à moteur.

En concluant une assurance auprès de la Pax Assurance, les assurées et assurés deviennent automatiquement sociétaires et ainsi propriétaires du Pax Holding.

3 STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding n'a pas davantage émis de parts sociales qu'il ne dispose d'un capital de dotation. À la fin 2023, il affiche un capital propre au bilan de droit commercial de 170.3 millions de CHF constitué à partir de bénéfices thésaurisés.

ORGANES ET COMPÉTENCES

1 ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. Deviennent automatiquement membres du Pax Holding (société coopérative) toutes les personnes physiques et morales lorsqu'elles concluent un contrat d'assurance. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 déléguées et délégués qui représentent la totalité des sociétaires. 80 des 100 déléguées et délégués viennent du secteur de la prévoyance privée. Les 20 autres membres représentent les clients du secteur de la prévoyance professionnelle.

La durée de mandat des déléguées et délégués est chaque fois de quatre ans. Elles et ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le nouveau mandat, l'âge de 68 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Ne peuvent pas être élus comme déléguées et délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou organe ou sous une autre forme. La fonction de déléguée et délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat chaque fois le jour suivant l'assemblée des délégués ou lorsque la qualité de sociétaire tombe. Les conditions d'éligibilité et toutes les autres conditions à ce propos peuvent être consultées dans les statuts du Pax Holding.

La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2023 figure dans le chapitre «Assemblée des délégués 2021–2025».

2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les membres du conseil d'administration du Pax Holding sont également les membres du conseil d'administra-

tion de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA. Font partie du conseil d'administration des personnalités aux connaissances, expériences professionnelles et expertises différentes. En collaboration avec le comité directorial, elles assurent ainsi la prise de décisions indépendante et profitable dans l'intérêt du Pax Holding et de ses filiales. Dans le cadre d'une autoévaluation, le conseil d'administration se penche périodiquement sur la conformité des exigences mentionnées ainsi que sur la qualité des prestations fournies dans le but de valider régulièrement sa propre performance.

Le conseil d'administration se compose actuellement de sept membres. La composition du conseil d'administration, l'expérience et les liens particuliers des membres peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

2.2 Liens particuliers et mandats octroyés à des organes

D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants et doivent être divulgués. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être préalablement communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe le comité de nomination et de rémunération qui examine les mandats, établit son rapport au conseil d'administration et le fait valider par ce dernier.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat d'un an à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 72 ans révolus. La durée de mandat maximale cumulée est de 16 ans. Leur mandat dure chaque fois jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres du comité de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directorial

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut déléguer la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou comités (article 19 des statuts).

Conformément au Code des obligations et aux statuts, les tâches intransmissibles et inaliénables suivantes incombent au conseil d'administration:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires
- La détermination des bases de l'organisation
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions
- L'approbation d'opérations juridiques importantes
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations

Le conseil d'administration prend des décisions dans tous les domaines qui ne sont pas, aux termes de la loi ou des statuts, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la gestion des affaires au comité directorial dans le cadre des prescriptions légales et statutaires.

L'agenda des réunions du conseil d'administration est déterminé par le président du conseil d'administration.

Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

En général, l'ensemble des membres du comité directorial assiste aux réunions et a voix consultative. Au cours de l'année sous revue, six réunions ordinaires et un atelier se sont tenus. Une décision a été prise par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directorial au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange régulièrement les informations importantes avec le président du comité directorial (CEO) et représente le conseil d'administration à l'extérieur.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directorial et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directorial et des comités du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés et au comité de révision et de risque ainsi qu'au responsable gestion des

risques. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux comités permanents: le comité de nomination et de rémunération (CNR) et le comité de révision et de risque (CRR).

a) Comité de nomination et de rémunération

Le comité de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:

- Fixer les objectifs individuels pour le CEO et approuver les objectifs individuels pour le comité directorial
- Établir les demandes à l'ensemble du conseil d'administration concernant la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directorial pour l'exercice à venir qui est approuvée chaque année par l'assemblée des délégués
- Établir les demandes à l'ensemble du conseil d'administration concernant les rémunérations des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Définition des conditions de nomination ainsi que des rémunérations des membres du comité directorial dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée des délégués
- Présenter des demandes à l'ensemble du conseil d'administration concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidates et candidats
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration

- Élaborer le règlement de rémunération pour le Pax Holding et le Konzern et faire la demande à l'ensemble du conseil d'administration concernant la promulgation du règlement de rémunération
- Examiner les questions de principe dans le secteur du personnel

Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

Le comité se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Trois réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue. Aucune décision n'a été prise par voie de circulation.

Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO) ainsi que la responsable des ressources humaines y prennent part avec voix consultative. Pour accomplir ses tâches, le comité de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillères et conseillers externes et les faire participer à ses réunions. La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Comité de révision et de risque

Le comité de révision et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Il évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Il discute préalablement les comptes annuels et les clôtures intermédiaires et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. Le comité de révision et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Il examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

Le comité de révision et de risque se compose de trois membres. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial (CEO), le responsable du département Finances (CFO), la responsable Produits & actuariat (CPO) ainsi que le responsable Gestion des risques participent régulièrement aux réunions ordinaires avec voix consultative. Si besoin est, l'actuaire responsable, le responsable Legal & compliance et la révision interne sont consultés. Cinq réunions ont eu lieu au cours de l'année sous revue, l'organe de révision ayant participé à trois réunions. Une décision a été prise par voie de circulation.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités du comité. Les procès-verbaux des réunions du comité sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur:

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des comités du conseil d'administration
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués

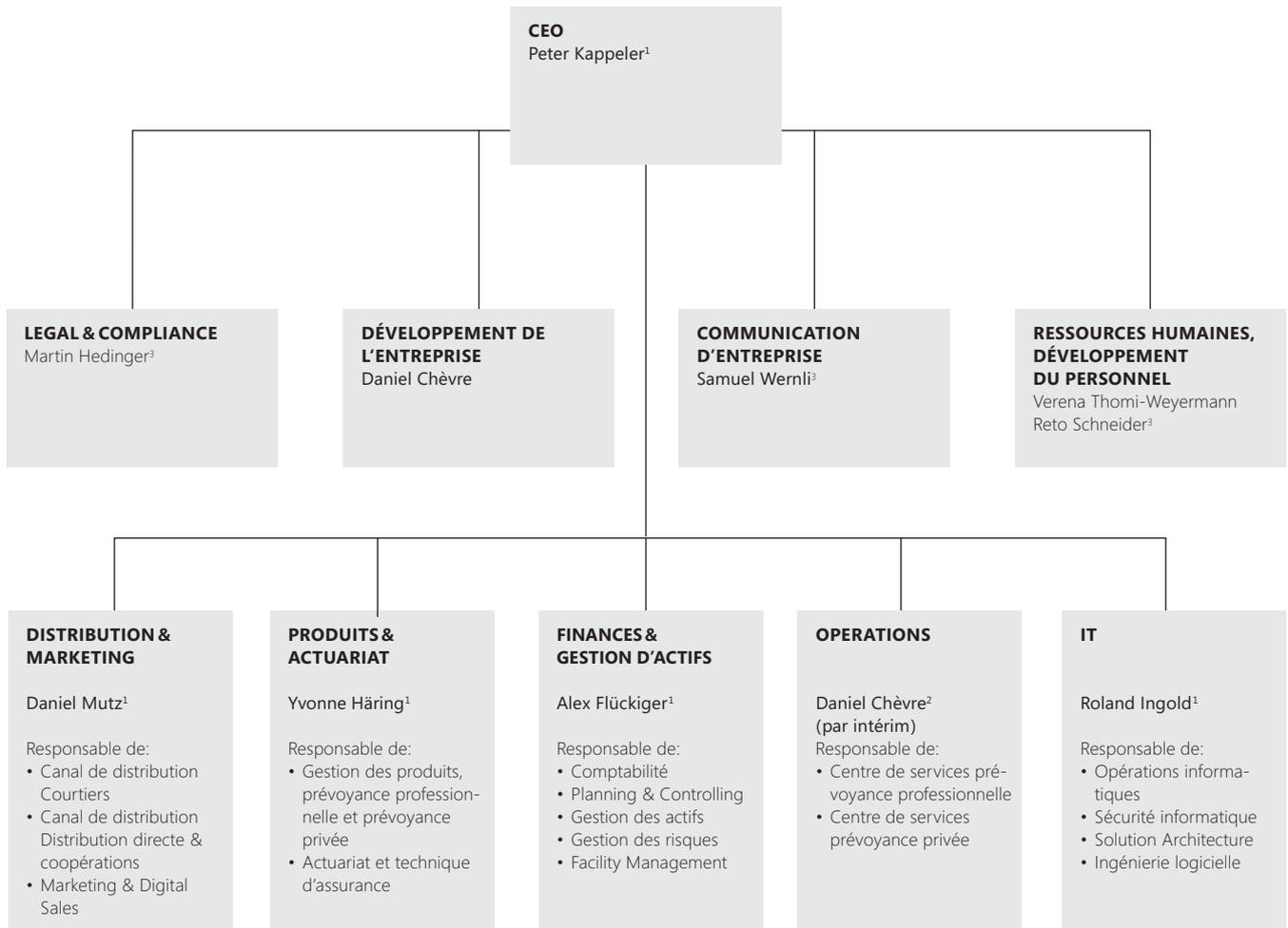
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes
- Les particularités et événements importants

Des événements importants sont en outre communiqués ad hoc au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certaines opérations commerciales et à consulter des documents commerciaux. Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3 COMITÉ DIRECTORIAL

Le comité directorial est en charge de la gestion opérationnelle de l'entreprise. Sous la direction de son président, il met en œuvre la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding et veille au respect d'une gestion des risques appropriée. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial» à la page 44.

STRUCTURE DE DIRECTION DU GROUPE PAX



¹ Membres du comité directorial

² Depuis 2023, Daniel Chèvre dirige le département Operations par intérim. Il n'est pas membre du comité directorial. À compter du 1^{er} mars 2024, Isabell Henn deviendra la responsable d'Operations et membre du comité directorial.

³ Ces personnes ont démarré leur activité chez Pax dans le courant de l'année 2023.

État: 01.01.2024

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2021–2025

Représentantes et représentants des assurées et assurés de la prévoyance privée

AG	Eicher Rolf	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Meisterschwanden
	Guety Maja	Geschäftsinhaberin	Niederlenz
	Keel Rolf	Bautechniker TS	Rheinfelden
	Kemmerlings Zhanna	Dipl. Pflegefachfrau HF	Zofingen
	Perrinjaquet Elisabeth	Pflegefachfrau im Ruhestand	Menziken
	Weber Franziska	Leitung Administration und Anlässe	Gipf-Oberfrick
AR	Rechsteiner Urs	Rentner (Zimmerpolier)	Wolfhalden
AI	Büchler Albin	Geschäftsführer	Appenzell
BL	Catillon Eva-Maria	Tax Manager	Oberwil
	Weiss Nyfeler Caroline	Lehrerin BMS/Gemeinderätin	Maisprach
BS	Faber Christoph	Schreiner, Lehrlingsverantwortlicher	Basel
BE	Bigler-Maurer Renate	Führung Landwirtschaftsbetrieb	Wichtrach
	Hostettler Elisabeth	Mediensprecherin	Bern
	Külling Chantal	Pflegefachfrau HF	Hünibach
	Megert Gideon	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
	Schmid Bruno	Lokomotivführer SBB/Ausbildner	Brügg
	Sutter Hans Peter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
	Weber Priska	Dipl. Expertin Intensivpflege NDS HF	Aarwangen
FR	Buchs Silvia	Wirtin	Jaun
GE	Fulger Mihaela	Opératrice Patek Philippe	Petit-Lancy
	Nahum Olivier	Consultant	Choulex
	Saucy Nicolas	Enseignant	La Croix-de-Rozon
	Vourgioti Vasiliki	Key account manager & executive assistant to the CEO	Genève
GL	Elmer-Figi Manuela	Dipl. Technikerin HF Hochbau/dipl. Hochbauzeichnerin	Schwanden
GR	Perl Andrin	Rechtsanwalt und Notar	Chur
JU	Gigon Valérie	Service consommateurs	Delémont
LU	Bühler Patrick	Transportvorbereiter	Luzern
	Erni Martin	Zimmermann/Chauffeur	Menznau
	Glanzmann Beat	Gastronom	Wiggen
	Scheuber Franz	Logistik-Fachmann	Lieli

NE	Béguin Jan	Ingénieur ETHZ	Les Geneveyes-sur-Coffane
	Krebs Philippe	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Neuchâtel
NW	Locher Anton	Fluglehrer für Privatpiloten	Büren
OW	Thomas Anja	Sachbearbeitung Disposition	Sarnen
SH	Engeler Esther	Managing Partner Bellecare AG	Schaffhausen
SZ	Blum René	Leiter Markt Schweiz/ dipl. Marketingleiter	Goldau
	Föhr-Keller Antoinette	Dr. med. in eigener Praxis	Pfäffikon
SO	Marti Thomas	Eidg. dipl. Landwirt	Rohr bei Olten
	Meier Corinne	Bereichsleiterin Schule	Grenchen
SG	Dürr Daniel	Teamleiter/Design Transfer Mechanik	St. Gallen
	Eisenring Marcel	Servicetechniker	Wattwil
	Grob Peter	Kaufmann	Rheineck
	Marty-Müller Ruth	Immobilienverwalterin	Schänis
TG	Dähler Michaela	Betriebsökonomin/Leiterin Personal- und Finanzwesen	Steckborn
	Gerber Sandra	Personal-Assistentin, Mitarbeiterin Payroll	Amlikon-Bissegg
	Niederer Heidi	Kindergartenlehrperson	Müllheim Dorf
TI	Landis Josa	Technico di servizio	Cademario
	Nguyen-Quang Dao	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
	Pasciuti Alberto	Avvocato	Agno
	Romano Marco	Direttore fondazione IPT Ticino	Mendrisio
	Tamagni Paolo	Avvocato indipendente	Bellinzona
UR	Birchler Hanspeter	Selbstständiger Apotheker	Realp
VS	Corsten Andreas	Berufsschullehrperson	Brig
	Furrer Michel	Sozialpädagoge	Stalden
	Imhof Claudio	Werksmitarbeiter	Filet
	Siegenthaler Claude	Betriebsökonom	Visp
VD	Guagenti Matteo	Secrétaire syndical, Unia	Grandcour
	Pellet Jonathan	Enseignant postobligatoire État de Vaud	Buchillon
	Piubellini Claude	Pharmacien dipl.	Pully
	Torrallbo Gimeno Cecilia	Consultant IT	Lausanne
	Turiel Antonio	Chef de Service	Lausanne
	Villetaz Camille	Ingénieur HES dans le biomédical	Yverdon-les-Bains

ZH	Ammann Thomas	Diakon	Wetzikon
	Bettler Markus	Sozialarbeiter	Winterthur
	Breitler Martin	AHV-Revisor	Fehraltorf
	Ernst Christoph	CEO, AMC International	Kilchberg
	Kramer Marcel	Head of Procurement + Production	Schlatt
	Löpfe Markus	Selbstständig im Bereich Sicherheit und Eventmanagement	Höri
	Ochsner Gertrud	Job Coach Supported Employment	Zürich
	Ruggli Beat	Berufsbildner, Kursleiter	Thalwil
	Vogel Martin	Projektleiter und Verkauf Krananlagen	Truttikon
ZG	Schürpf Prisca	Pensionärin	Hagendorn
FL	Ulrich Mathias	Projektleiter Wirtschaftsförderung	Vaduz

Représentantes et représentants des clientes et clients de la prévoyance professionnelle

Ces déléguées et délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Balestra Gabriele	ALVAD	Locarno
Beltraminelli Andrea	Consulca SA, Fiduciario	Bellinzona
Bernhardt Frank	Multiplikator AG, Geschäftsführer	Basel
Ege Daniel	Suter Reinigung AG, Geschäftsleitung	Gipf-Oberfrick
Fehr Jürg	Fehr-Druck AG, Geschäftsinhaber	Widnau
Fiori Marco	Studio legale Fiori, Geschäftsinhaber	Locarno
Frei Alfred	ADIWA Nautic GmbH, Geschäftsführer	Ottoberg
Fuchs Hannes	Fuchs Maschinen und Werkzeuge AG, Inhaber, Geschäftsführer	Schweizersholz
Herber Christoph	K. Bucher Immobilien-Treuhand AG, Geschäftsleiter und Inhaber	Oberdorf
Holliger Thomas	Wiler Trotte Weinbaugenossenschaft, Verwalter / GS-Leiter Raiffeisen Leibstadt	Wil AG
Hürzeler Jörg	Alpha Fenster AG	Hirschthal
Iten Peter A.	Iten Anwaltskanzlei & Notariat	Zug
Jost Ueli	Veriset Küchen AG, Mitglied des VR / Vorsitzender der Geschäftsleitung	Root
Keist Max	KUBE Electronics AG, El.-Ing. HTL, Geschäftsleiter	Gossau
Moser Eduard	Wohnheim Neufeld, Geschäftsführer	Buchs SG
Schneuzger Manuela	Terresta Immobilien- und Verwaltungs AG, Personalleiterin	Winterthur
Schmidiger Paul	FZR Fahrzeug-Zubehör Reusszopf AG, Geschäftsführer, Mitinhaber	Luzern
Spörri Helena	Spörri Garage AG, Kauffrau, Administration	Ossingen
Steiger Thomas	Müller Eletrotechnik AG, Inhaber, Geschäftsführer	Muttenz
Stieger Guido	Stieger Holzbau GmbH, Geschäftsführer, Inhaber	Bad Ragaz

État au 31.12.2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pax Holding et Pax Assurance

	Fonction CA	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi (1968, CH)	Président du conseil d'administration	2013	2024	Participation au comité de révision et de risque ainsi qu'au comité de nomination et de rémunération
Thomas R. Schönbächler (1964, CH)	Vice-président du conseil d'administration	2015	2024	Membre du comité de révision et de risque
Beat Bühlmann (1975, CH)	Membre du conseil d'administration	2018	2024	Membre du comité de nomination et de rémunération
Nadja Lang (1973, CH)	Membre du conseil d'administration	2020	2024	Présidente du comité de nomination et de rémunération
Markus Lützel Schwab (1963, CH)	Membre du conseil d'administration	2016	2024	Membre du comité de révision et de risque
Alice Šachová-Kleisli (1963, CH, DE)	Membre du conseil d'administration	2020	2024	Membre du comité de nomination et de rémunération
Ray Kunz (1964, CH)	Membre du conseil d'administration	Juillet 2023	2024	Président du comité de révision et de risque
Hans Wey (1952, CH)	Membre du conseil d'administration	2013	jusqu'en mai 2023	Président du comité de révision et de risque
Sandra Borner Franziska Wilhelm	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration
Président d'honneur				
Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration	depuis 2008		

État au 31.12.2023



De gauche: Daniel O.A. Rüedi, Nadja Lang, Markus Lützelshwab, Thomas Schönbächler, Ray Kunz, Beat Bühlmann, Alice Šáchová-Kleisli

DANIEL O. A. RÜEDI

PRÉSIDENT DES CA PAX HOLDING,
PAX ASSURANCE ET PAX ASSET MANAGEMENT

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL**Baumann & Cie, Banquiers (actuellement)**

- Associé indéfiniment responsable et gérant ainsi que président de l'assemblée des associés, sociétaire et responsable du ressort placements, des ressources humaines, de la comptabilité de l'informatique et de Legal & compliance

Baumann & Cie, Banquiers (2008)

- Associé indéfiniment responsable de la société en commandite

Baumann & Cie, Banquiers (2005–2007)

- Responsable de la gestion de portefeuille, membre de la direction

FORMATION

- Analyste financier et gestionnaire de fortune dipl.
- Executive MBA Bern-Rochester

MANDATS DE CONSEILLER**D'ADMINISTRATION (CF) LIES****A BAUMANN & CIE, BANQUIERS**

- AVAG Anlage und Verwaltungs AG, président
- Providentia AG, président
- Beteiligungsgesellschaft St. Jakob AG, président
- Immobilien-Gesellschaft St. Jakob AG, président
- Zur Rotbuche Immobilien AG, président
- Banque privée Trafina SA, membre
- Crystal Asset Management SA, membre
- Crystal Holding AG, membre
- Caisse de pension LPP Baumann & Cie, président (CF)
- Wohlfahrtsfonds Baumann & Cie, président (CF)
- Trafina Personalvorsorgestiftung, président (CF)
- Trafina Wohlfahrtsstiftung, président (CF)

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION/DE FONDATION (CF) ET DE COMITÉ

- Caisse de compensation des banques suisses, membre
- Caisse d'allocations familiales banques, membre
- ImmoVision1, 2 + 3 AG, membre
- Fondation pour le Musée historique Bâle (CF), membre
- Möbel Rösch AG, membre
- Rudolf Geigy-Stiftung (CF), membre

THOMAS R. SCHÖNBÄCHLER

VICE-PRÉSIDENT DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL**Stiftung BVK (actuellement)**

- CEO

BVK Personalvorsorge des Kantons ZH (2009–2013)

- Chef BVK, président de la direction

Swiss Life (anciennement Rentenanstalt) (1996–2009)

- Différentes fonctions de direction, entre autres: responsable du service clientèle Suisse assurance individuelle et collective, responsable opérations de la fondation collective, responsable de divers grands projets

Centre Européen de Management, Colmar (FR) (1992–1995)

- Responsable distribution et marketing

FORMATION

- Économiste d'entreprise HES
- Executive MBA Bern-Rochester

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER**D'ADMINISTRATION/DE FONDATION (CF)**

- Caisse de pension de l'opéra de Zurich (CF), membre
- Vorsorgestiftung Zürcher Anwaltsverband (CF), président

BEAT BÜHLMANN

MEMBRE DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL**Conseiller indépendant (actuellement)****Graphax AG (2021–2023)**

- CEO

Swisscom (2019–2021)

- Responsable distribution de la division PME

Evernote (2016–2019)

- General Manager EMEA

Yourposition (2015–2016)

- Co-Chief Executive Officer (mandat)

Hult Int. Business School (2013–2015)

- Managing Director

Google London & Zurich (2008–2013)

- Industry Leader Multi-Sectors

Dell (2002–2008)

- Sales Manager Small & Medium Business
- Senior Brand & Product Manager Enterprise

HP (1999–2001)

- Technical Presales Consultant Key Accounts

FORMATION

- Doctor of Business Administration, Adelaide
- Diplôme de troisième cycle en gestion d'entreprise
- Études d'ingénieur Télécom & Informatique HES

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER**D'ADMINISTRATION / DE FONDATION (CF)**

- Ferrum AG, membre
- gfm.ch, Stiftung für Marketing in der Unternehmensführung, membre (CF)
- Miroma AG (Rivella AG), membre
- Rivella International AG, membre

NADJA LANG

MEMBRE DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL**Genossenschaft ZFV Unternehmungen****(actuellement)**

- CEO et déléguée du conseil d'administration

Genossenschaft ZFV Unternehmungen (2019–2022)

- Présidente du conseil d'administration (2019–2022), depuis 2021 également CEO
- Membre du conseil d'administration (2017–2019)

Kickstart Accelerator (2018–2020)

- Advisor to Food and Retail Vertical

La Poste Suisse SA (2014–2023)

- Membre du conseil d'administration, présidente du comité du Conseil d'administration «People, Sustainability, Governance»

Energie 360 Grad SA (2015–2021)

- Membre du conseil d'administration

Metron AG (2015–2021)

- Vice-présidente du conseil d'administration

Fairtrade Max Havelaar (2012–2017)

- CEO Suisse

Fairtrade Max Havelaar (2005–2012)

- Marketing Commercial Director, CEO adjoint Suisse
- Diverses fonctions internationales

General Mills Europe (2003–2005)

- European Marketing Manager

The Coca-Cola Company (1999–2003)

- Divers postes dans le marketing et de dirigeante

FORMATION

- Études d'économie d'entreprise, spécialisation en marketing, ZHAW School of Management and Law
- Diverses formations continues, entre autres dans les domaines du leadership, management CA, numérisation, durabilité

AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION / CONSEILLÈRE CONSULTATIVE (CC)

- Groupe Emmi, membre, présidente du comité du marché
- ZHAW School of Management and Law, Internationaler Beirat, membre (CC)

MARKUS LÜTZELSCHWAB

MEMBRE DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL**PartnerRe (2005–2020)**

- Divers postes de management et de direction, à partir de 2011, membre de la direction Life & Health; responsable pour les régions Asie, Australie, Europe du Nord, centrale et de l'Est, Israël

SwissRe (1991–2005)

- Divers postes de management et de direction dans la réassurance, à partir de 1999 membre de la direction

Pax Assurance (1986–1991)

- Actuaire en tarification

FORMATION

- Diplôme d'études d'actuaire
- Actuaire ASA
- Executive MBA Bern-Rochester

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLER
D'ADMINISTRATION**

- Aucun

ALICE ŠÁCHOVÁ-KLEISLI

MEMBRE DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Elle est indépendante et non exécutive.

PARCOURS PROFESSIONNEL**Collective63 (actuellement)**

- Partenaire

Vendbridge AG (2012–2020)

- Partenaire

De Sede Group (2008–2012)

- CMO, CEO

Favo Werbeagentur (2002–2008)

- CEO et propriétaire

Tela AG (1998–2001)

- CEO

Boston Consulting Group (1994–1998)

- Conseillère d'entreprises

Procter & Gamble (1989–1994)

- Brand Management

FORMATION

- Études de sciences économiques, titulaire d'un diplôme de gestion d'entreprise avec mention

**AUTRES MANDATS DE CONSEILLÈRE
D'ADMINISTRATION**

- Griesser AG, membre
- Invision AG, membre
- Scholz & Friends AG, membre
- SRG-SSR, membre
- Green Elephant Holding, présidente

RAY KUNZ

MEMBRE DES CA PAX HOLDING
ET PAX ASSURANCE

Il est indépendant et non exécutif.

PARCOURS PROFESSIONNEL**PricewaterhouseCoopers (PwC)****(jusqu'en juin 2023)**

- Partenaire (2001–2023)
- Responsable opérationnel du domaine Financial Services Suisse alémanique: révisions pour des assureurs, banques et sociétés de gestion d'actifs (2018–2023)
- Swiss Insurance Leader (2001–2006 ainsi que 2018–2023)
- Membre de l'European Insurance Leadership Team (2001–2006 ainsi que 2018–2023)
- Membre Global Insurance Leadership Team (2006–2011)
- Responsable opérationnel du domaine Assurances (2001–2006)
- Responsable de mandats d'audit de compagnies d'assurance nationales et internationales

FORMATION

- Économiste d'entreprise ESCEA
- Expert-comptable diplômé
- US Certified Financial Services Auditor

AUTRES MANDATS DE CONSEILLER**D'ADMINISTRATION**

- Aucun

COMITÉ DIRECTORIAL

Pax Assurance et Pax Holding

	Fonction	Membre du comité depuis	Département
Peter Kappeler (1969, CH)	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale, état-major
Yvonne Häring (1978, CH)	CPO, vice-présidente du comité directorial	2020	Produits & actuariat
Alex Flückiger (1969, CH)	CFO, membre du comité directorial	2017	Finances
Daniel Mutz (1967, CH)	CSO, membre du comité directorial	2013	Distribution & marketing
Roland Ingold (1968, CH)	CIO, membre du comité directorial	2023	IT
Daniel Chèvre	COO, n'est pas membre du comité directorial	par intérim depuis 2023	Operations ¹
Christin-Isabell Henn (1974, DE)	COO, membre du comité directorial	1 ^{er} mars 2024	Operations ¹

¹ À compter du 1^{er} mars 2024, Isabell Henn deviendra la responsable d'Operations et membre du comité directorial. État au 31.12.2023



De gauche: Yvonne Häring, Alex Flückiger, Peter Kappeler, Daniel Mutz, Roland Ingold, Christin-Isabell Henn (à partir du 1^{er} mars 2024)

PETER KAPPELER

PRÉSIDENT DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CEO

Allianz Suisse (2007–2011)

- Direction Vie & hypothèques

AXA Winterthur (anciennement Winterthur Leben) (1998–2007)

- Direction back-office vie individuelle et directeur suppléant vie individuelle
- Direction Business Technology Office & Mathematics

FORMATION

- Ingénieur diplômé EPF
- Diplôme en Insurance Management à la HSG

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Simpego Assurances SA, membre

YVONNE HÄRING

VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- Vice-présidente du comité directorial
- CPO, responsable du département Produits & actuariat

Baloise (2007–2019)

- Différentes fonctions, responsable services assurance dommages entreprises clientes, responsable développement produits et technique d'assurance-vie collective

FORMATION

- Titulaire d'un doctorat de mathématicienne (Dr. phil.)
- Formations complémentaires de l'International Fund & Asset Management Business School
- Excellence in General Management DAS HSG

MANDATS DE CONSEILLÈRE D'ADMINISTRATION

- Creadi AG, vice-présidente

ALEX FLÜCKIGER

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CFO, direction Finances

Zurich Insurance Group (2002–2017)

- Différentes fonctions de management, entre autres Head of Group Financial Reporting, Regional Group Controller Europe, Head of Planing & Controlling Global Corporate in Europe et Chief Risk Officer Switzerland

PwC (1997–2002)

- Manager dans les domaines de l'audit et des services transactionnels

FORMATION

- Économiste d'entreprise
- Titulaire du diplôme fédéral d'expert-comptable
- SKU Advanced Management Diploma (AMP-HSG), Executive School of the University of St. Gallen (HSG)

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Pax Asset Management SA, vice-président
- Simpego Assurances SA, membre

ROLAND INGOLD

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CIO, responsable IT

Pax Assurance (2012–2022)

- Responsable IT Operations (2017-2022)
- Responsable informatique, directeur suppléant (2014-2017)
- Responsable développement IT vie individuelle (2012-2014)

Pohn IT-Consulting (2011–2012)

- Responsable Services

nag informatik (1996–2010)

- Membre de la direction, partenaire

FORMATION

- Informaticien de gestion diplômé
- Executive Master of Business Administration FH

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION

- Aucun

DANIEL MUTZ

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding, Pax Assurance (actuellement)**

- CSO, direction Distribution & marketing

Nationale Suisse (2008–2011)

- Responsable courtiers & coopérations

Helvetia Assurances (1999–2008)

- Responsable clients institutionnels Étranger
- Responsable gestion service externe
- Responsable gestion canaux de distribution
- Responsable courtiers

FORMATION

- Économiste d'entreprise dipl. FHNW Olten
- MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow

MANDATS DE CONSEILLER D'ADMINISTRATION ET AFFILIATIONS

- Creadi AG, président
- Acumedis GmbH, sociétaire

CHRISTIN-ISABELL HENN

MEMBRE DU COMITÉ DIRECTORIAL

PARCOURS PROFESSIONNEL**Pax Holding / Assurance****(à partir du 1^{er} mars 2024)**

- COO, Responsable Operations

Groupe Banque Cantonale de Bâle (2021–2023)

- Responsable Banking Services (Operations)

SIX (2014–2021)

- Responsable Post Merger Integration & Global Program Management
- Senior Program & Project Manager

Unicredit Group (2005–2013)

- Responsable gestion de projets internationaux et contrôle des coûts
- Gestionnaire de produits Global Transaction Banking
- Responsable Key Account Management

FORMATION

- Master en Corporate and Investment Banking de la SDA Bocconi School of Management, Milan, Italie
- Diplôme de commerce de l'Université Otto-Friedrich de Bamberg, Allemagne

MANDATS EXTERNES

- Aucun

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1 DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de déléguées et délégués. Chaque déléguée et délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2 PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et cela peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1 RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne et les tâches ont été transférées dans leur intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention du comité de révision et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2 ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe externe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA qui détient ce mandat pour l'année sous revue exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidées, à l'exception de Simpego, et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Oliver Windhör, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision au cours de la période sous revue se sont élevés à CHF 799'644 TVA incluse (année précédente: CHF 666'984 TVA incluse).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Aucun honoraire n'a été versé pour des prestations de services proches de la révision (année précédente: CHF 57'081), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

3 INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par le comité de révision et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4 POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion lors de l'assemblée des délégués.

Des rencontres régionales des délégués sont généralement organisées tous les deux ans pour discuter des questions d'actualité qui concernent le groupe Pax. Les dernières rencontres régionales des délégués se sont tenues en 2023 à Emmenbrücke, Lausanne et Lugano.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après la clôture annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Le système de rémunération mis en œuvre chez Pax avec ses principes généraux et critères essentiels ainsi que leur application au cours de l'exercice sont décrits dans ce qui suit. Les conditions de prêt et de crédit pour les déléguées et délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaboratrices et collaborateurs sont également expliquées.

Déléguées et délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les déléguées et délégués touchent un jeton de présence de CHF 750 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des déléguées et délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe une directive qui fixe les conditions pour la conclusion de contrats avec des déléguées et délégués ou des membres de la société coopérative.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial. Ils ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont stipulés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	Présidence	Vice-présidence	Présidence du comité de nomination et de rémunération et du comité de révision et de risque	Membre	Présidence Pax Asset Management
Honoraire annuel	250'000	80'000	80'000	60'000	30'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000	5'000	1'500

Le comité de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les montants indiqués comprennent tous les honoraires pour l'ensemble des activités du conseil d'administration du Pax Holding et de ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2023, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 796'639 (CHF 807'166 l'année précédente). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 152'429 (année précédente: CHF 154'078). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2023 peut être consulté dans le tableau qui suit.

**Indemnités des membres
du conseil d'administration**

En CHF	Honoraires y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	Total	
			2023	2022
Daniel O.A. Rüedi Président (y compris rémunérations pour le mandat de président du CA de la Pax Asset Management SA)	301'500	21'089	322'589	322'898
Thomas R. Schönbacher Vice-président, membre du comité de révision et de risque	90'000	6'138	96'138	96'154
Beat Bühlmann Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'604	69'604	69'616
Nadja Lang Présidente du comité de nomination et de rémunération	85'000	6'138	91'138	91'154
Markus Lützelshwab Membre du comité de révision et de risque	65'000	4'604	69'604	69'616
Alice Šachová-Kleisli Membre du comité de nomination et de rémunération	65'000	4'604	69'604	69'616
Ray Kunz Président du comité de révision et de risque pro rata à partir de juillet 2023	42'500	3'069	45'569	0
Hans Wey Président du comité de révision et de risque pro rata jusqu'en mai 2023	31'304	1'089	32'393	88'112
Total conseil d'administration	745'304	51'335	796'639	807'166

S'il existe des transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration au cours de l'année sous revue, celles-ci sont indiquées dans l'annexe, chapitre 5.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f). Ils touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité pour des frais forfaitaires ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation à l'atteinte des objectifs de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue, de la responsabilité et de la valeur sur le marché de la fonction concernée ainsi que du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que des résultats obtenus à ce jour.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent étant possible. Cela peut être le cas si les objectifs commerciaux ont été largement dépassés. Cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans et à condition que l'évolution des affaires reste positive et que le contrat de travail soit encore en vigueur à l'expiration de ces trois ans.

Les objectifs individuels à atteindre en matière de contribution et de comportement sont déterminés tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec le comité de nomination et de rémunération. Les objectifs des autres membres du comité directorial sont déterminés par le CEO qui les fait autoriser par le comité de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget et sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est déterminé par le comité de nomination et de rémunération. Ce degré peut aller de 70 à 120 pour cent. Si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés, une indemnité complémentaire peut être accordée.

Prévoyance

Les membres du comité directorial sont assurés auprès de la Pax, Fondation collective LPP, pour la prévoyance professionnelle.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient d'une voiture de fonction ou d'une prime de mobilité au titre de prestations auxiliaires. Ils reçoivent également une allocation forfaitaire pour frais de représentation conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2023

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités maximales par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2023 le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'502'644 (indemnisations dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2024) y compris allocations telles que les frais forfaitaires ou l'allocation de mobilité (année précédente: CHF 2'718'802). Les charges pour la caisse de pension côté employeur ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales pour les membres du comité directorial portent sur CHF 639'799 (année précédente: CHF 700'576).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe pour l'exercice 2023.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base	Indemnité variable ¹	Autres paiements (prestations accessoires)	Total	
				2023	2022
Salaires du comité directorial	1'703'052	675'000	124'592	2'502'644	2'718'802
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	526'500	210'000	20'400	756'900	786'900
Assurances sociales et caisse de pension du comité directorial				639'799	700'576
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)				166'211	171'300
Total des rémunérations du comité directorial				3'142'443	3'419'378

¹ Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Autres cadres, collaboratrices et collaborateurs

Le modèle de rémunération pour les collaboratrices et collaborateurs prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs de l'entreprise. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont clairement définies et qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise. Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction et du programme de bonus et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

En 2023, Pax a révisé le système de rémunération existant pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs. Celui-ci entre en vigueur le 1.1.2024. L'objectif premier était de simplifier le système existant.

Pax a donc décidé d'appliquer le même système pour toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs, le montant de la composante variable s'étalant sur quatre niveaux selon la fonction. Dorénavant, cette part variable dépendra entièrement de la réussite commerciale, voire du degré de réalisation des objectifs de l'entreprise. De ce fait, Pax versera à l'avenir une participation aux bénéfices indépendante de la réalisation d'objectifs individuels à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs.

Ainsi, Pax consolide l'orientation commune de toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs sur la réalisation des objectifs d'entreprise définis chaque année pour Pax dans son ensemble. La charge salariale globale reste inchangée par rapport à l'ancien système de rémunération.

RAP- PORT FINAN- CIER

PAX KONZERN

COMPTES CONSOLIDÉS 2023

COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

En CHF 1'000	Commentaires	2023	2022
Primes brutes émises	2.1	795'544	747'829
Primes de réassurance cédées	2.1	-9'806	-3'639
Modification des reports de primes (brut)	2.1	431	90
Part des réassureurs à la modification des reports de primes	2.1	-2'538	-49
Primes acquises pour le compte propre	2.1	783'631	744'230
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	2.2	-656'449	-712'935
Modifications des réserves actuarielles (brut)	2.2	-91'260	64'046
Part des réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	2.2	9'354	3'031
Prestations d'assurance pour le compte propre	2.2	-738'355	-645'858
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	2.1	124'340	100'838
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers		0	1'833
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	2.3	-88'525	-88'640
Modification des reports pour le compte et au risque de tiers		-101'376	230'693
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers		-65'561	244'723
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	2.4	-138'601	-128'718
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance		1'387	85
Produit provenant des placements de capitaux	2.5	141'762	132'192
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	2.5	-13'219	-59'685
Charges liées à la gestion des placements de capitaux	2.5	-16'587	-16'141
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre		111'956	56'367
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		66'784	-254'023
Autres produits	2.6	20'692	18'035
Autres charges	2.7	-13'997	-11'026
Résultat des activités opérationnelles		27'936	23'814
Résultat extraordinaire		49	17
Résultat avant impôts		27'985	23'831
Impôts sur le revenu	2.8	-4'820	-3'173
Bénéfice annuel avant minorités		23'165	20'658
Minorités		3'650	873
Bénéfice annuel		26'815	21'531

BILAN CONSOLIDÉ

Actifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2023	31.12.2022
Placements de capitaux	4.1	7'283'878	7'186'969
Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	4.2	1'503'279	1'400'015
Placements incorporels	4.3	3'350	4'965
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.4	8'401	8'401
Immobilisations corporelles	4.5	328	288
Total de l'actif immobilisé		8'799'236	8'600'637
Parts des réassureurs aux réserves actuarielles	4.6	9'086	13'947
Créances	4.7	32'777	43'044
Liquidités		273'006	240'305
Actifs de régularisation	4.8	41'332	39'056
Total de l'actif circulant		356'201	336'352
Total actifs		9'155'437	8'936'989

Passifs

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2023	31.12.2022
Provisions actuarielles (brut)	4.9	6'649'994	6'556'785
Provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		1'501'314	1'398'231
'Provisions non techniques (financières)	4.10	70'806	71'799
Engagements financiers	4.1	21'887	27'187
Autres engagements	4.11	155'349	149'872
Passifs de régularisation		15'304	16'365
Total engagements		8'414'654	8'220'239
Réserves de capitaux		50'000	50'000
Réserves de réévaluation		214'571	213'703
Réserves de bénéfice		439'800	418'269
Bénéfice annuel		26'815	21'531
Capital propre, minorités exclues		731'186	703'503
Minorités		9'597	13'247
Total du capital propre		740'783	716'750
Total passifs		9'155'437	8'936'989

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

En CHF 1'000	Commentaires	2023	2022
Bénéfice annuel avant minorités		23'165	20'658
Amortissement sur immobilisations corporelles	2.7	110	91
Amortissement placements incorporels	4.3	1'615	318
Participation au résultat organisations associées	4.1	0	6'707
Revalorisation sur placements de capitaux		-29'835	-41'013
Amortissement sur placements de capitaux		65'666	58'348
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		-22'612	42'350
Achat et vente de placements de capitaux			
+/- Immeubles de rapport		5'834	-36'864
+/- Titres à revenu fixe		-63'850	271'788
+/- Prêts		0	30'000
+/- Hypothèques		-56'275	-113'998
+/- Actions		42'902	-136'324
+/- Dérivés		2'269	-41'328
+/- Dépôts à termes		-23'000	20'000
+/- Autres placements		6'162	-52'163
+/- Prêts sur polices		-307	64
+/- Autres investissements financiers		76	-73
+/- Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers		-38'277	-22'806
Modification des impôts latents	2.8	1'068	2'270
Augmentation et diminution (nette) autres éléments			
+/- Modification de la part des réassureurs aux provisions techniques		4'861	1'331
+/- Modification des créances		10'267	-1'388
+/- Modification des créances envers les sociétés associées		0	1
+/- Modification des actifs de régularisation		-2'276	3'768
+/- Modification des provisions techniques (brut)		69'119	-86'141
+/- Modification des provisions techniques pour le compte et au risque de tiers		38'096	26'591
+/- Modification des provisions (financières) non techniques sans impôts latents		-1'043	-202
+/- Modification des engagements financiers		-5'300	20'518
+/- Modification des autres engagements		5'477	21'102
+/- Modification des passifs de régularisation		-1'061	3'118
		118'140	-11'303
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		32'851	-3'278
Report à la page suivante		32'851	-3'278

En CHF 1'000	Commentaires	2023	2022
Report de la page précédente		32'851	-3'278
ACTIVITÉS DE PLACEMENT			
Achat/vente des immobilisations corporelles		-150	-14
Achat des participations			
Achat des participation	0	-7'185	
Entrée de liquidités	0	0	38'343
Flux de fonds de l'activité d'investissement		-150	31'144
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT			
Versement issu de l'augmentation de capital (y compris agio), minorités		0	15
Flux de fonds de l'activité de financement		0	15
Modification du fonds liquidités		32'701	27'881
Montant initial du fonds liquidités		240'305	212'424
Montant final du fonds liquidités		273'006	240'305

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1'000	Réserves de capitaux	Réserves de réévaluation	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, minorités exclues	Minorités	Total du capital propre
2023						
État au 1^{er} janvier	50'000	213'703	439'800	703'503	13'247	716'750
Bénéfice annuel	0	0	26'815	26'815	-3'650	23'165
Modification des réserves de réévaluation	0	868	0	868	0	868
État au 31 décembre	50'000	214'571	466'615	731'186	9'597	740'783
2022						
État au 1^{er} janvier	50'000	241'375	418'269	709'644	0	709'644
Bénéfice annuel	0	0	21'531	21'531	-873	20'658
Dividende	0	0	0	0	15	15
Acquisition de minorités	0	0	0	0	14'105	14'105
Modification des réserves de réévaluation	0	-27'672	0	-27'672	0	-27'672
État au 31 décembre	50'000	213'703	439'800	703'503	13'247	716'750

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture individuelle du Holding sont contenues dans les comptes consolidés du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

Les parts minoritaires sont indiquées à partir de début novembre 2022 et proviennent de la participation à la Simpego.

Les réserves de réévaluation après déduction des droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle et après prise en compte des impôts latents concernent la Pax Assurance ainsi que le Pax Holding; aucune réserve de ce genre ne concerne Simpego.

Brutes, par catégories de placement, celles-ci ont évolué comme suit:

En CHF 1'000	Réserves de réévaluation au 01.01	Modification avec effet sur le capital propre	Changement avec effet sur le résultat	Réserves de réévaluation au 31.12
2023				
Immeubles de rapport	336'883	25'481	-23'450	338'914
Actions	59'912	32'591	-16'365	76'138
Autres placements	6'017	-960	-17	5'040
Total réserves de réévaluation brute	402'812	57'112	-39'832	420'092
Excédents latents prévoyance professionnelle	-147'121	-17'431	0	-164'552
Impôts latents	-41'987	1'018	0	-40'969
Total réserves de réévaluation nette	213'703	40'699	-39'832	214'571
2022				
Immeubles de rapport	311'800	25'082	0	336'883
Actions	128'813	-60'446	-8'454	59'912
Autres placements	22'481	-12'888	-3'576	6'017
Total réserves de réévaluation brute	463'094	-48'252	-12'030	402'812
Excédents latents prévoyance professionnelle	-176'102	28'980	0	-147'121
Impôts latents	-45'617	3'630	0	-41'987
Total réserves de réévaluation nette	241'375	-15'642	-12'030	213'703

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes consolidés du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les normes comptables Swiss GAAP RPC.

Pour les comptes consolidés, la nouvelle recommandation Swiss GAAP RPC 40 «Présentation des comptes des compagnies d'assurance», spécifique à la branche et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, retient particulièrement l'attention.

La clôture de l'exercice du groupe doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au Konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au Konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du Konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent.

Les parts de minorités dans le capital propre et dans le résultat des différentes sociétés sont présentées séparément dans le bilan ainsi que dans le compte de profits et pertes. À condition que le contrôle soit maintenu, les changements dans la structure de propriété sont comptabilisés comme des transactions de capital propre.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2023	31.12.2022
	Capital de base en CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	120'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle	4'000	100.00%	100.00%
Pax Asset Management SA, Bâle	1'500	100.00%	100.00%
Simpego Assurances SA, Zurich	23'745	60.25%	60.25%

Les participations sont toutes détenues par le Pax Holding (société coopérative).

Lors de l'assemblée générale en mai 2023, la Simpego Assurances SA a décidé de réduire le capital-actions de 50 pour cent au moyen d'une réduction de la valeur nominale, passant de 47.5 millions de CHF à 23.7 millions de CHF, et de le compenser par report de pertes. Le taux de participation de 60.25 pour cent du Pax Holding (société coopérative) n'a pas changé.

La Simpego Assurances SA propose des assurances de choses, notamment l'assurance véhicules à moteur (casco, responsabilité civile, accident occupants, assistance, faute grave) et l'assurance privée (ménage, responsabilité civile, bâtiment).

Le Pax Holding (société coopérative) a obtenu la majorité des actions de la Simpego Assurances SA fin octobre 2022. De ce fait, la Simpego Assurances SA est entièrement consolidée depuis le 1^{er} novembre 2022.

Date de clôture

Les comptes consolidés sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles vérifiées de toutes les sociétés du groupe.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérées comme personnes proches (morales et juridiques) celles qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement,

de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directorial et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Une grande partie des devises est couverte au moyen d'opérations à terme sur devises. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2023	31.12.2022
	CHF	CHF
EUR	0.930	0.987
USD	0.849	0.925

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après :

Bases d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. Les pertes de valeur par rapport à la valeur d'acquisition sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment où elles se produisent.

Immeubles de rapport

Concernant les immeubles de rapport, il s'agit de biens qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur de marché après la première prise en compte. La valeur de marché est calculée pour la totalité du portefeuille selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée chaque année par des experts externes. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés et justifiés par immeuble.

La méthode DCF est considérée comme appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment les recettes et les dépenses et les représente pour chaque objet individuellement.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), de futurs flux de trésorerie estimés, d'investissements (Capex) et d'un taux d'escompte. Sur le modèle des règles prudentielles applicables aux compagnies d'assurance, l'ensemble du portefeuille immobilier est entièrement évalué par des experts externes sur une période de dix ans.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché plus élevée est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Immeubles de rapport en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations sont réévaluées. Des pertes de valeur apparaissant pendant la phase de construction sont réévaluées avec effet sur le résultat. Une fois la construction achevée, ces biens sont intégrés dans le portefeuille et ensuite maintenus à la valeur marchande.

Participations

Les participations de 20 à moins de 50 pour cent sont prises en compte au prorata en tant qu'organisations associées (méthode de mise en équivalence). Jusqu'à fin octobre 2022, l'engagement dans la Simpego Assurances SA était comptabilisé comme une société associée. Depuis l'acquisition de la majorité des actions ou, plus précisément, depuis le 1^{er} novembre 2022, cette société est intégralement consolidée.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie d'ajustements individuels. Les intérêts courus sont saisis en tant qu'actifs de régularisation pour la période concernée.

Prêts, hypothèques

Ces placements sont des placements à taux fixe avec des échéances fixes qui sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Des ajustements de valeur individuels sont saisis si nécessaire.

Actions

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur de marché de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché est inscrite aux réserves de

réévaluation sans effet sur le résultat. Celle-ci est inscrite avec effet sur le résultat en cas de vente. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur de marché tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Dérivés

Des puts sont utilisés à des fins de couverture, des calls pour l'optimisation. Des contrats à termes sur indice boursier sont utilisés ponctuellement. Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché, au cours de la Bourse lorsque cela est possible.

Autres placements

Le groupe Pax utilise des placements collectifs et des placements alternatifs. Ces derniers comprennent les private debts, les investissements dans les infrastructures en Suisse et en Europe, les insurance-linked securities et les investissements indirects dans l'immobilier en Europe. L'évaluation est effectuée à la valeur actuelle.

Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneuses et preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs de marché. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des provisions actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation ni le bénéfice annuel.

Placements incorporels

L'acquisition des parts de la Simpego Assurances SA était également liée à l'acquisition d'une part du goodwill. Il s'agissait de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur patrimoniale proportionnelle à la date d'acquisition. Du fait du passage à la consoli-

dation intégrale, le goodwill payé, qui était inclus dans le poste «Participation» du bilan jusqu'en octobre 2022, a été présenté séparément. Aucune autre valeur patrimoniale incorporelle n'a été identifiée dans le cadre de la première consolidation.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur réalisable est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances

Les créances comprennent aussi bien les avoirs provenant des opérations d'assurance que les autres créances; elles sont évaluées à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un ducroire.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Provisions techniques assurance-vie

a) Provision techniques

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneuses et preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation approuvés constituent la base pour les calculs. Des bases et méthodes spécifiques sont appliquées selon les branches, à savoir la prévoyance privée et la prévoyance professionnelle.

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur

montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation.

b) Réserve mathématique

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurées et assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des assurées et assurés (méthode rétrospective).

Lorsque les bases de calcul tarifaires pour le calcul individuel des engagements ne semblent plus suffisantes, des renforcements sont calculés avec des bases biométriques et des taux d'actualisation prudents. Plutôt que pour des contrats individuels, ces calculs peuvent être effectués pour des portefeuilles partiels appropriés.

Les bases biométriques sont déterminées en se fondant sur les tables de 2^e ordre de l'ASA, à partir de l'expérience de Pax. Pour certains petits portefeuilles partiels, qui ne constituent pas une base suffisante pour les évaluations statistiques, l'expérience de l'ASA est mise à profit en tout ou partie. Les taux d'annulation sont modélisés selon les tables d'annulation actuelles comme pour le SST.

Différents taux d'intérêt sont appliqués pour les escomptes des provisions: un taux d'intérêt pour la prévoyance professionnelle, un pour les assurances de rentes dans la prévoyance privée et un pour les autres assurances dans la prévoyance privée. Aucune distinction n'est alors faite entre devises. L'allocation d'actifs actuelle, les hypothèses de rendement des différentes catégories d'actifs et les hypothèses de réinvestissements futurs

déduites des courbes de taux actuelles constituent la base de ce calcul.

Afin d'atteindre un niveau de sécurité suffisant en ce qui concerne les réserves actuarielles, Pax poursuit une approche globale. Un processus mène à une sécurité suffisante. Les principes et les paramètres pour le calcul des provisions du plan d'exploitation sont définis chaque année par l'actuaire responsable, présentés au comité des réserves et, le cas échéant, explicités. Le calcul des vecteurs de rendement est coordonné avec la gestion des actifs. L'étape suivante consiste à comparer les provisions prévues dans le plan d'exploitation avec les provisions suffisantes selon la directive FSA ou avec ses scénarios minimaux. Les provisions seront au moins portées à ces niveaux. Les résultats des calculs sont à leur tour explicités au comité des réserves. Le comité directorial est informé des réunions du comité des réserves. Dans ce sens, «suffisant» va au-delà de ce que la directive FSA entend par «provisions suffisantes».

Pour tenir compte des incertitudes et de la volatilité inhérentes aux activités d'assurance, il existe un fonds de compensation des risques. Celui-ci est prévu dans le plan d'exploitation et apparaît dans les provisions techniques. Il n'existe pas d'autres provisions de fluctuation et de sécurité au sens plus strict.

c) Report de primes

La régularisation des primes déjà encaissées mais concernant des périodes futures s'effectue au jour précis. La réserve mathématique statutaire évalue les futures obligations actuarielles sur la base de principes de calcul tarifaires.

d) Provisions de fluctuation

Des provisions de fluctuation sont constituées pour certains portefeuilles partiels, conformément aux plans commerciaux. Celles-ci s'orientent sur l'évolution historique et visent à atténuer les influences dues aux fluctuations aléatoires.

e) Provisions pour prestations d'assurance

Les provisions pour les cas d'assurance en suspens – également provisions pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans

un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus.

Les provisions pour sinistres sont régulièrement examinées et, le cas échéant, adaptées, notamment en ce qui concerne la méthode d'évaluation.

Les réserves IBNR sont calculées de manière forfaitaire sur la base des primes de risque conformément au plan d'exploitation. Les provisions statutaires pour sinistres couvrent notamment le dommage maximal d'un possible événement extrême dans la prévoyance privée. Ces provisions pour sinistres sont des estimations «best estimate».

Dans la prévoyance professionnelle, une provision est en outre constituée pour les possibles pertes résultant de la vente de placements lors d'une vague de résiliation en cas de hausse soudaine des taux d'intérêt.

f) Provisions pour la participation future aux excédents

Les preneuses et preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneuses et preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

g) Excédents latents

Ces excédents latents se fondent sur les plus-values résultant d'une évaluation différente des placements de capitaux dans le cadre de la prévoyance professionnelle. Ces plus-values résultent d'approches différentes entre établissement des comptes consolidés et comptes selon le droit commercial. Elles peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat de la réserve de réévaluation. Sur ces différences de valeur inscrites au bilan, 90 pour cent, ce qui correspond à la quote-part de distribution (legal quote), sont chaque fois attribués aux assurées et assurés en tant que futurs droits potentiels. Elles ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Provisions techniques assurance de choses

Ces provisions techniques concernent la Simpego Assurances SA intégralement consolidée depuis novembre 2022. Elles comprennent les reports de primes, les provisions pour sinistres (cas individuels et IBNR), les provisions pour frais de traitement des sinistres ainsi que des provisions pour fluctuations. L'évaluation s'effectue selon les directives relevant du droit de la surveillance en tenant compte des taux de réassurance. Des méthodes actuarielles de constitution de réserves sont appliquées. Les modèles de paiement et les dates de paiement prévues ne sont pas explicitement pris en compte, c'est-à-dire que les provisions pour sinistres ne sont pas escomptées.

En résumé, les provisions sont évaluées comme suit:

- Reports de primes: ils sont calculés au prorata temporis par contrat individuel et servent à la délimitation dans le temps.
- Provisions pour sinistres: elles sont déterminées au cas par cas. Celles-ci comprennent des provisions pour les sinistres en cours déjà déclarés (RBNS) ainsi que pour les sinistres non encore déclarés (IBNR). Les frais de règlement des sinistres futurs liés au traitement des sinistres sont couverts par la provision ULAE.
- Provisions de fluctuations: sont déterminées selon une méthode de calcul basée sur l'expérience des sinistres. Le montant est déterminé à partir des taux de sinistres nets historiques observés et tient compte de la volatilité spécifique à chaque branche. Ces provisions visent à atténuer les incertitudes liées à l'évaluation des provisions et à compenser ainsi les fluctuations aléatoires dans le temps.

En fonction des branches d'assurance proposées et en raison de la courte durée de vie de la société, différentes approches et méthodes de réservation sont appliquées. Les estimations des provisions, les méthodes actuarielles utilisées et les hypothèses à la base de celles-ci sont surveillées en permanence et adaptées si nécessaire. Les variations d'évaluation sont comptabilisées avec effet sur le résultat au moment de la variation.

Autres engagements

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance ou dépôts de primes. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de fonds. Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Provisions (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de provisions pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la provision pour les créances irrécouvrables des opérations de la prévoyance professionnelle y est également comprise. Le montant de ces provisions correspond à l'estimation des sorties futures de fonds. La provision pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les passifs de régularisation. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans les présents comptes consolidés, des impôts latents sont générés, le taux d'imposition s'élevant à quelque 15 pour cent comme l'année précédente.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à plusieurs institutions de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariées et salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes consolidés sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que sur leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé. Elles sont régulièrement examinées et recoupées avec la situation actuelle. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les provisions actuarielles, les immeubles en biens propres et les impôts latents.

2 COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES CONSOLIDÉ

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2023			2022		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	311'901	-847	311'054	315'214	-844	314'370
Prévoyance professionnelle	429'865	-861	429'004	426'100	-979	425'121
Assurance de choses	53'778	-8'098	45'680	6'492	-1'816	4'676
Autres affaires	0	0	0	23	0	23
	795'544	-9'806	785'738	747'829	-3'639	744'189
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	2'605	-9	2'596	-254	24	-229
Assurance de choses	-2'177	-2'529	-4'706	343	-74	269
Autres affaires	3	0	3	1	0	1
	431	-2'538	-2'107	90	-49	41
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	314'506	-856	313'650	314'960	-820	314'140
Prévoyance professionnelle	429'865	-861	429'004	426'100	-979	425'121
Assurance de choses	51'601	-10'627	40'974	6'835	-1'889	4'945
Autres affaires	3	0	3	24	0	24
Total	795'975	-12'344	783'631	747'919	-3'689	744'230

Avec les primes d'assurance-vie liée à des participations de KCHF 124'340 (année précédente: KCHF 100'838), les primes brutes s'élèvent au total à KCHF 866'106

(année précédente: KCHF 842'174). Selon le mode de paiement, ces primes brutes de l'assurance-vie sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2023		2022	
				Changement par rapport à l'année précédente
PRIMES PÉRIODIQUES				
Prévoyance privée	288'667	284'652	1.4%	
Prévoyance professionnelle	212'429	215'409	-1.4%	
Activité vie liée à des participations	84'946	84'301	0.8%	
Autres	0	23	-100.0%	
	586'042	584'385	0.3%	
PRIMES UNIQUES				
Prévoyance privée	23'234	30'562	-24.0%	
Prévoyance professionnelle	217'436	210'690	3.2%	
Activité vie liée à des participations	39'394	16'536	138.2%	
	280'064	257'789	8.6%	
Total primes brutes assurance-vie	866'106	842'174	2.8%	

2.2 Prestations d'assurance pour le compte propre

En CHF 1'000	2023			2022		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRESTATIONS D'ASSURANCE VERSÉES						
Cas de décès	-20'388	170	-20'218	-18'204	108	-18'096
Échéances	-131'813	0	-131'813	-132'641	0	-132'641
Rentes de vieillesse et de survivants	-82'297	0	-82'297	-79'669	0	-79'669
Invalidité	-30'946	577	-30'369	-31'430	1'073	-30'357
Assurance maladie	-213	0	-213	-171	0	-171
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-352'603	1'424	-351'179	-444'234	1'598	-442'636
Assurance de choses	-38'189	8'532	-29'657	-6'586	2'063	-4'523
Total	-656'449	10'703	-645'746	-712'935	4'842	-708'093
MODIFICATION DES RÉSERVES ACTUARIELLES						
Réserve mathématique	-62'534	-514	-63'048	95'306	-1'122	94'184
Provisions pour prestations d'assurance	4'720	-226	4'494	3'259	-196	3'063
Provisions pour parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	-18'926	0	-18'926	-19'791	0	-19'791
Provisions pour futures participations aux excédents	-9'114	0	-9'114	-15'261	0	-15'261
Assurance de choses	-5'406	-609	-6'015	533	-492	41
Total	-91'260	-1'349	-92'609	64'046	-1'811	62'235
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance		9'354			3'031	
dont assurance-vie		1'431			1'460	
dont assurance de choses		7'923			1'571	
Prestations d'assurance pour le compte propre			-738'355			-645'858

2.3 Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	2023	2022	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-3'443	-3'835	-10.2%
Échéances	-42'202	-41'095	2.7%
Annulations de contrats	-42'880	-43'710	-1.9%
Total	-88'525	-88'640	-0.1%

2.4 Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance (brut)

En CHF 1'000	2023	2022	Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			
Distribution	-64'110	-60'811	5.4%
Charges de personnel service interne	-47'671	-41'454	15.0%
Charges de matériel service interne	-26'820	-26'454	1.4%
Total service interne	-74'491	-67'907	9.7%
Total	-138'601	-128'718	7.7%

Les charges techniques sont à notre propre charge; ils comprennent, en plus des frais de personnel, surtout les charges de commissions pour la distribution. Les charges de matériel service interne contiennent les frais pour l'informatique, la télécommunication, le marketing, l'infrastructure et l'administration.

2.5 Résultat des placements de capitaux pour le compte propre

En CHF 1'000	2023			2022		
	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux	Produit des placements de capitaux	Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux	Résultat des placements de capitaux
Immeubles de rapport	57'286	21'481	78'767	57'186	-5'512	51'674
Participations	0	0	0	-6'707	-1'122	-7'829
Titres à revenu fixe	49'079	-43'870	5'209	48'271	-6'396	41'875
Prêts	7'083	0	7'083	7'364	0	7'364
Hypothèques	4'944	1	4'945	3'280	0	3'280
Actions	14'975	13'282	28'257	16'474	-19'192	-2'718
Dérivés	0	-4'007	-4'007	0	-21'373	-21'373
Dépôts à termes	219	0	219	-5	0	-5
Autres placements	5'911	-129	5'782	5'949	-6'091	-142
Prêts sur police	85	0	85	24	0	24
Autres placements financiers	2'180	23	2'203	356	0	356
Total	141'762	-13'219	128'543	132'192	-59'685	72'507

La somme des bénéfices et pertes réalisés de 13.2 millions de CHF (année précédente: 59.7 millions de CHF) est présentée dans le tableau de financement par type de résultat.

Les bénéfices et les pertes comprennent également le résultat des mesures de couverture de change et des cours des actions qui servent à atténuer les risques dans les opérations de placement. Les bénéfices et les pertes sur les placements et les dérivés se neutralisent en grande partie pour les positions couvertes (net).

En CHF 1'000	2023		2022	
				Changement par rapport à l'année précédente
CHARGES POUR LA GESTION DES PLACEMENTS DE CAPITAUX				
Immeubles de rapport	-14'387	-13'681		5.2%
Autres placements	-2'200	-2'459		-10.5%
Total	-16'587	-16'141		2.8%

En ce qui concerne les immeubles de rapport, la majeure partie est consacrée à l'entretien et aux rénovations; les frais d'administration des autres placements comprennent les frais, taxes et impôts.

2.6 Autre produit

En CHF 1'000	2023	2022	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRE PRODUIT			
Produits des intérêts et commissions	20'674	18'031	14.7%
Autre produit	18	4	350.0%
Total	20'692	18'035	14.7%

2.7 Autres charges

En CHF 1'000	2023	2022	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRES CHARGES			
Frais d'intérêts	-1'645	-1'832	-10.2%
Dépenses de personnel autres opérations	-4'160	-4'452	-6.6%
Frais de gestion autres opérations	-5'628	-3'535	59.2%
Amortissement des immobilisations corporelles	-110	-91	20.9%
Amortissement placements incorporels	-1'615	-318	407.9%
Autres charges	-839	-797	5.3%
Total	-13'997	-11'026	26.9%

2.8 Impôts sur les bénéfices

En CHF 1'000	2023	2022	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-3'752	-903	315.5%
Changement des impôts latents	-1'068	-2'270	-53.0%
Total	-4'820	-3'173	51.9%

3 COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2023				2022			
	Assurance- vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total	Assurance- vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total
Primes brutes émises	741'766	53'778	0	795'544	741'314	6'492	23	747'829
Primes de réassurance cédées	-1'708	-8'098	0	-9'806	-1'824	-1'816	0	-3'639
Modification des reports de primes (brut)	2'605	-2'177	3	431	-254	343	1	90
Part réassureurs à la modification des reports de primes	-9	-2'529	0	-2'538	24	-74	0	-49
Primes acquises pour le compte propre	742'654	40'974	3	783'631	739'261	4'945	24	744'230
Cas et prestations d'assurance payés (brut)	-618'259	-38'190	0	-656'449	-706'349	-6'586	0	-712'935
Modifications des réserves actuarielles (brut)	-85'854	-5'406	0	-91'260	63'513	533	0	64'046
Part réassureurs aux charges liées aux cas et prestations d'assurance	1'431	7'923	0	9'354	1'460	1'571	0	3'031
Prestations d'assurance pour le compte propre	-702'682	-35'673	0	-738'355	-641'375	-4'483	0	-645'858
Primes brutes émises pour le compte et au risque de tiers	124'340	0	0	124'340	100'838	0	0	100'838
Modification des reports de primes pour le compte et au risque de tiers	0	0	0	0	1'833	0	0	1'833
Cas et prestations d'assurance payés pour le compte et au risque de tiers	-88'525	0	0	-88'525	-88'640	0	0	-88'640
Modifications des reports pour le compte et au risque de tiers	-101'376	0	0	-101'376	230'693	0	0	230'693
Résultat des opérations d'assurance pour le compte et au risque de tiers	-65'561	0	0	-65'561	244'723	0	0	244'723
Frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	-122'654	-15'909	0	-138'563	-126'218	-2'462	0	-128'680
Part des réassureurs aux frais de souscription et administratifs liés aux opérations d'assurance	0	1'387	0	1'387	0	85	0	85
Produit provenant des placements de capitaux	140'820	234	5'294	146'348	138'153	10	-1'448	136'715
Bénéfices et pertes sur placements de capitaux	-13'646	-67	494	-13'219	-58'216	-11	-1'458	-59'685
Charges liés à la gestion des placements de capitaux	-23'307	0	-2	-23'309	-22'853	0	-6	-22'858
Résultats des placements de capitaux pour le compte propre	103'867	167	5'786	109'820	57'085	-1	-2'912	54'172
Résultat des placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers	66'784	0	0	66'784	-254'023	0	0	-254'023
Autres produits	16'757	32	20'086	36'875	14'886	7	18'903	33'796
Autres charges	-2'963	-1'827	-23'292	-28'082	-1'671	-368	-22'592	-24'630
Résultat des activités opérationnelles	36'202	-10'849	2'583	27'936	32'667	-2'276	-6'577	23'814
Élimination revenus	-13'390	0	-7'378	-20'768	-13'408	0	-6'876	-20'284
Élimination des charges	7'284	0	13'484	20'768	6'779	0	13'505	20'284
Résultat extraordinaire	0	49	0	49	0	0	17	17
Résultat avant impôts	30'096	-10'800	8'689	27'985	26'038	-2'276	69	23'831
Impôts sur le revenu	-4'185	0	-635	-4'820	-2'579	0	-594	-3'173
Bénéfice annuel avant minorités	25'911	-10'800	8'054	23'165	23'459	-2'276	-525	20'658
Minorités	0	3'650	0	3'650	0	873	0	873
Bénéfice annuel	25'911	-7'150	8'054	26'815	23'459	-1'403	-525	21'531

Les prévoyances privée et professionnelle sont exploitées par la Pax Assurance et sont présentées dans le segment «Assurance-vie».

Les autres opérations comprennent les contributions provenant du Pax Holding, de la Pax Asset Management SA et de la Credi AG.

Le résultat de l'année précédente de la Simpego Assurances SA englobe la période de novembre à décembre 2022 et est affiché dans le segment assurance de choses. Le résultat en tant qu'entreprise associée jusqu'en octobre 2022 est inclus dans le secteur autres activités.

Les éliminations concernent les ventes internes au sein du groupe Pax, sans Simpego.

Les placements de capitaux par segments, hormis les placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers, ainsi que les provisions techniques se répartissent comme suit:

En CHF 1'000	2023				2022			
	Assurance-vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total	Assurance-vie	Assurance de choses	Autres opérations	Total
Placements de capitaux	7'221'250	27'368	35'260	7'283'878	7'144'142	17'425	25'403	7'186'969
Provisions techniques	6'598'463	51'531	0	6'649'994	6'512'837	43'948	0	6'556'785

4 COMMENTAIRES SUR LE BILAN CONSOLIDÉ

4.1 Placements de capitaux

Les placements de capitaux pour le compte propre se répartissent sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Immeubles de rapport	1'368'510	1'347'171	1.6%
Titres à revenu fixe	4'313'989	4'294'012	0.5%
Prêts	438'000	438'000	0.0%
Hypothèques	379'009	322'734	17.4%
Actions	506'009	516'692	-2.1%
Dérivés	22'525	28'801	-21.8%
Dépôts à termes	23'000	0	100.0%
Autres placements	230'018	236'995	-2.9%
Prêts sur polices	2'777	2'470	12.4%
Autres placements financiers	41	94	-56.4%
Total	7'283'878	7'186'969	1.3%

a) Immeubles de rapport

Les immeubles de rapport évalués selon la méthode DCF ont évolué comme suit comparés à l'année précédente:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
VALEURS MARCHANDES		
État au 1^{er} janvier	1'347'171	1'286'753
Entrées	32'907	36'861
Sorties	-38'749	0
Modifications de valeur	27'181	23'557
État au 31 décembre	1'368'510	1'347'171
Dont en construction pour le portefeuille	7'193	7'123
Valeur d'acquisition au 31 décembre	1'081'978	1'064'600

b) Participations

Ce poste du bilan contenait l'engagement dans la Simpego Assurances SA et comprenait également le goodwill. En raison du passage à la consolidation intégrale à compter de novembre 2022, le goodwill non encore amorti est depuis présenté séparément en tant qu'immobilisation incorporelle. La participation est

remplacée par la part d'actifs et de passifs ainsi que par les participations minoritaires au moyen de la consolidation intégrale.

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	0	18'106	n/a
Acquisitions jusqu'en octobre 2022	0	7'185	n/a
Amortissement goodwill jusqu'en octobre 2022	0	-1'122	n/a
Participation au résultat jusqu'en octobre 2022	0	-6'707	n/a
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	0	-17'462	n/a
État au 31 décembre	0	0	n/a

c) Placements de capitaux mobiles

Les placements mobiles sont intégrés dans les comptes consolidés à des valeurs différentes. Pour les titres à revenu fixe, les prêts et les hypothèques, le bilan est établi selon la méthode AC. Pour les autres catégories, c'est la valeur marchande qui est déterminante. Ces différences d'évaluation sont présentées ci-après:

En CHF 1'000	31.12.2023			31.12.2022		
	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern	Valeur d'acquisition	Valeur marchande	Valeur dans les comptes du Konzern
Titres à revenu fixe	4'445'935	4'152'035	4'313'989	4'389'176	3'842'076	4'294'012
Prêts	438'066	438'000	438'000	438'066	438'000	438'000
Hypothèques	379'009	379'009	379'009	322'734	322'734	322'734
Actions	450'548	506'009	506'009	480'751	516'692	516'692
Dérivés	0	22'525	22'525	30'890	28'801	28'801
Dépôts à termes	23'000	23'000	23'000	0	0	0
Autres placements	254'027	230'018	230'018	247'662	236'995	236'995
Les autres placements se composent comme suit:						
Placement Private Equity	7'121	1'285	1'285	8'812	4'476	4'476
Placements collectifs	189'389	170'246	170'246	186'435	180'257	180'257
Autres placements	56'044	57'828	57'828	49'056	50'061	50'061
Insurance Linked Securities	1'473	659	659	3'359	2'202	2'202

En raison des répercussions de l'évolution générale des taux d'intérêt, la valeur de marché des placements à taux fixe, qui sont évalués selon la méthode «amortized-cost», a chuté en dessous de la valeur des comptes consolidés depuis 2022.

Les échéances des titres à revenu fixe sont les suivantes
(valeurs nominales):

ÉCHÉANCES en CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	Plus de 11 ans	Total
État au 31.12.2023	234'282	1'309'647	1'236'973	1'521'028	4'301'930
État au 31.12.2022	250'845	1'356'889	1'362'513	1'311'874	4'282'122

Les échéances des titres à revenu fixe de l'assurance
de choses vont jusqu'en 2029 au plus tard.

Les **dérivés** dans les autres placements de capitaux
se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	22'525	28'801	–21.8%
Total	22'525	28'801	–21.8%
Engagements financiers (au titre d'instruments financiers dérivés)	21'887	27'187	–19.5%

4.2 Placements de capitaux pour le compte et au risque de tiers

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1^{er} janvier	1'400'015	1'634'275	–14.3%
Entrées	71'297	32'319	120.6%
Sorties	–33'020	–9'513	>100.0%
Flux de trésorerie net	38'277	22'806	67.8%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	64'987	–257'066	–125.3%
État au 31 décembre	1'503'279	1'400'015	7.4%

Ces placements de capitaux sont répartis sur les catégories de placement suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Fonds marché monétaire	3'206	3'297	-2.8%
Fonds obligations	1'682	1'672	0.6%
Fonds actions	621'185	1'321'853	-53.0%
Fonds immobiliers	264	231	14.3%
Fonds mixtes	857'454	57'680	>100.0%
Produits structurés	19'488	15'283	27.5%
Total	1'503'279	1'400'015	7.4%

D'autres placements issus de l'assurance-vie liée à des participations de KCHF 1'006 (année précédente: KCHF 3'150) se trouvent dans les liquidités.

4.3 Placements incorporels

Les placements incorporels contiennent le goodwill issu de l'engagement dans la Simpego Assurances SA. Jusqu'en octobre 2022, cette participation était traitée comme une entreprise associée, une consolidation intégrale ayant lieu à partir de novembre 2022.

Jusqu'à cette date, le goodwill était inclus dans le poste participation. Depuis lors il est désormais présenté séparément. La majorité des actions a été obtenue progressivement en 2022, chaque souscription d'actions ayant donné lieu à un goodwill.

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	4'965	0
VALEUR D'ACQUISITION		
État au 1 ^{er} janvier	10'911	0
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	0	9'202
Entrées	0	1'709
État au 31 décembre	10'911	10'911
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1 ^{er} janvier	-5'946	0
Reclassification au 1 ^{er} novembre 2022	0	-5'627
Amortissement	-1'615	-318
État au 31 décembre	-7'561	-5'946
Valeur comptable nette au 31 décembre	3'350	4'965

4.4 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur

Il existe des contrats d'adhésion à trois fondations collectives dans lesquelles les collaboratrices et collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Constitution	Bilan	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2023	2023	31.12.2022	2023	2022
Institutions de prévoyance	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0
Total	8'401	0	8'401	0	8'401	0	0

Comme l'année précédente, aucun intérêt n'a été versé sur la réserve de cotisations de l'employeur pour l'année en cours. Aucune contribution n'a été financée non plus à partir de celle-ci.

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax		Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
	31.12.2023	31.12.2023	31.12.2022			2023	2022
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-4'500	-4'500	-4'446
Total	0	0	0	0	-4'500	-4'500	-4'446

La prise en compte des actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuels excédents de découvert et de couverture ont été effectuées sur la base du reporting de la fondation collective au 31 décembre 2023.

4.5 Tableau des immobilisations corporelles

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier	288	287
VALEUR D'ACQUISITION		
État au 1 ^{er} janvier	1'027	631
Variation du périmètre de consolidation	0	382
Entrées	163	14
Sorties	-293	0
État au 31 décembre	897	1'027
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES		
État au 1 ^{er} janvier	-739	-344
Variation du périmètre de consolidation	0	-305
Entrées	280	0
Amortissements	-110	-91
État au 31 décembre	-569	-739
Valeur comptable nette au 31 décembre	328	288

4.6 Parts des réassureurs aux réserves actuarielles

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	
			Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	1'793	2'307	-22.3%
Reports de primes	2'267	4'805	-52.8%
Provision pour sinistres à régler	5'026	6'835	-26.5%
Total	9'086	13'947	-34.9%

La présentation nette des provisions actuarielles, y compris les parts des réassureurs, figure au commentaire 4.9.

4.7 Créances

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	
			Changement par rapport à l'année précédente
Avoirs provenant des prestations d'assurance	925	27	>100.0%
Primes arriérées	15'909	16'826	-5.4%
Créances auprès de fondations collectives	1'589	25	>100.0%
Créances vis-à-vis de la réassurance	4'957	3'260	52.1%
Autres créances	9'397	22'906	-59.0%
Total	32'777	43'044	-23.9%

4.8 Actifs de régularisation

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Intérêts courus	28'330	25'597	10.7%
Autres actifs transitoires	13'002	13'459	-3.4%
Total	41'332	39'056	5.8%

Des intérêts courus sont régularisés sur des placements rémunérés ainsi que sur des prêts sur polices.

4.9 Provisions techniques pour le compte propre

Ce poste comprend des provisions actuarielles de l'assurance-vie de 6'598 millions de CHF (année précédente: 6'513 millions de CHF) et des provisions de l'assurance de choses de 52 millions de CHF (année précédente: 44 millions de CHF).

4.9.1 Provisions techniques assurance-vie

Les provisions techniques brutes assurance-vie comprennent:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Réserve mathématique	6'116'025	6'055'409	1.0%
Reports de primes	48'771	51'379	-5.1%
Provisions pour prestation d'assurance	94'463	99'532	-5.1%
Provisions pour participations aux excédents créditées	20'583	21'578	-4.6%
Provisions pour la participation future aux excédents	105'185	95'594	10.0%
Excédents latents	213'436	189'347	12.7%
Total	6'598'463	6'512'837	1.3%

Par branches d'assurance, les provisions nettes de l'assurance-vie peuvent être présentées comme suit:

a) Réserve mathématique assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'620'194	-332	2'619'862	2'553'509	-232	2'553'277
Prévoyance professionnelle	3'489'955	-1'461	3'488'494	3'495'721	-2'075	3'493'646
Autres	5'876	0	5'876	6'179	0	6'179
Total	6'116'025	-1'793	6'114'232	6'055'409	-2'307	6'053'102

b) Reports de primes assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	48'738	-502	48'236	51'343	-511	50'832
Autres	33	-1	32	36	-1	35
Total	48'771	-503	48'268	51'379	-512	50'867

c) Provisions pour prestations d'assurance assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2023			31.12.2022		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	56'256	0	56'256	56'282	0	56'282
Prévoyance professionnelle	38'207	0	38'207	43'250	-226	43'024
Total	94'463	0	94'463	99'532	-226	99'306

d) Provisions pour égalisation assurance-vie

Ces provisions n'ont pas changé par rapport à l'année précédente et se montent à 10 millions de CHF.

e) Provisions pour la participation future aux excédents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	
A) PROVISIONS POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			Changement par rapport à l'année précédente
Solde des provisions en début d'année	85'106	69'845	21.8%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-18'886	-19'739	-4.3%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	28'000	35'000	-20.0%
Total	94'220	85'106	10.7%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	10'965	10'488	4.5%
Total	105'185	95'594	10.0%

Les excédents à distribuer concernent la prévoyance professionnelle. Ils ont été crédités aux fondations collectives, mais celles-ci ne les ont pas encore distribués aux institutions de prévoyance affiliées.

f) Excédents latents assurance-vie

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	
			Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	189'347	215'733	-12.2%
Changement	24'089	-26'387	-191.3%
État au 31 décembre	213'436	189'347	12.7%

La régularisation des droits latents des preneuses et preneurs d'assurance dans la prévoyance professionnelle se base sur les dispositions de la legal quote, 90 pour cent sont chaque fois éliminés. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes consolidé et compte commercial sont également attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ils proviennent essentiellement des immeubles de rapport, portefeuilles d'actions et autres placements.

Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

4.9.2 Provisions techniques assurance de choses

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Provision pour prestations d'assurance	31'089	20'914	48.7%
Reports de primes	17'662	15'485	14.1%
Provisions pour risques de pertes	2'780	7'549	-63.2%
État au 31 décembre	51'531	43'948	17.3%

Concernant les provisions, des informations sur la sinistralité sur une période d'observation de dix ans doivent être publiées dans les affaires non-vie. Le tableau fournit des informations sur les provisions constituées chaque année et sur les sinistres payés pour chaque année. En raison de la croissance du portefeuille et de l'analyse nette des provisions, des provisions de fluctuation d'un montant de 1.5 million de CHF ont pu être dissoutes.

En CHF 1'000	Fin d'année	1 an plus tard	2 ans plus tard	3 ans plus tard	4 ans plus tard	5 ans plus tard	6 ans plus tard	7 ans plus tard	8 ans plus tard	9 ans plus tard	Total
ANNÉE DE SURVENANCE DU SINISTRE											
2014	4'322	4'477	4'425	4'428	4'426	4'453	4'453	4'447	4'447	4'447	
2015	3'115	3'304	3'385	3'403	3'388	3'388	3'388	3'383	3'383		
2016	2'526	2'664	2'712	2'717	2'781	3'267	3'393	3'873			
2017	2'074	2'354	2'379	2'385	2'259	2'259	2'259				
2018	3'389	3'516	3'525	3'407	3'398	3'393					
2019	7'640	9'373	9'532	9'589	8'829						
2020	13'618	13'976	13'709	13'301							
2021	33'079	34'745	33'212								
2022	36'077	36'170									
2023	49'334										
Total estimé charges de sinistres	49'334	36'170	33'212	13'301	8'829	3'393	2'259	3'873	3'383	4'447	158'201
Total des dommages payés	-30'261	-33'509	-31'840	-13'019	-7'667	-3'393	-2'259	-3'123	-3'383	-4'447	-132'901
Total	19'073	2'661	1'372	282	1'162	0	0	750	0	0	25'300
Provisions années passées											500
Provisions IBNR /ULAE											5'290
Provisions pour prestations d'assurance											31'090

4.10 Provisions non techniques (financières)

En CHF 1'000	Autres réserves	Impôts latents	Total
2023			
État au 1^{er} janvier	4'432	67'367	71'799
Utilisation	-63	0	-63
Changement avec effet sur le résultat	-980	1'068	88
Modification de la réserve de réévaluation	0	-1'018	-1'018
État au 31 décembre	3'389	67'417	70'806
2022			
État au 1^{er} janvier	4'430	68'727	73'157
Modification du périmètre de consolidation	204	0	204
Utilisation	-231	0	-231
Changement avec effet sur le résultat	29	2'270	2'299
Modification de la réserve de réévaluation	0	-3'630	-3'630
État au 31 décembre	4'432	67'367	71'799

4.11 Autres engagements

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022	Changement par rapport à l'année précédente
Dépôts en espèces des réassureurs	2'195	2'821	-22.2%
Réassurance	2'028	1'560	30.0%
Primes payées d'avance	25'833	23'638	9.3%
Engagements envers des fondations collectives	51'509	42'195	22.1%
Prestations d'assurance non encore versées	5'717	6'557	-12.8%
Dépôts de primes	35'198	39'921	-11.8%
Agents et intermédiaires	7'690	7'987	-3.7%
Autres engagements d'assurances	1'445	2'208	-34.6%
Autres engagements	23'734	22'986	3.3%
Total	155'349	149'872	3.7%

5 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur actifs

Dans le domaine de l'assurance-vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Moyens mis à disposition pour opérations à terme sur devises	22'525	28'801
Engagements (résultant d'instruments financiers dérivés)	21'887	27'187

Les engagements résultant d'instruments financiers dérivés comprennent les paiements de garantie reçus en couverture des créances liées à la date d'effet des opérations à terme sur devises et des futures.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Il existe également la restriction suivante de propriété des placements en dehors du secteur de l'assurance-vie:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

5.2 Baux à long terme non inscrit au bilan

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Leasing	341	42
Engagements sur loyer	1'060	1'125

5.3 Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

5.4 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	493'558	385'127

5.5 Engagements découlant d'investissement commitments en capital-investissement

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou inférieurs, et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investissement commitments portent sur:

	31.12.2023	31.12.2022
En CHF 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	3'868	10'931
En EUR 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	1'705	1'705
En USD 1'000		
Engagements découlant d'investissement commitments	2'440	2'595

5.6 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de révision (KPMG pour Pax, EY pour Simpego) pour l'activité de révision pour la période sous revue se montaient à CHF 779'143, TVA comprise (année précédente: CHF 666'984, TVA comprise). Il n'y a pas eu de prestations proches de la révision (année précédente: CHF 57'081), aucune prestation supplémentaire n'a été fournie.

5.7 Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des présents comptes consolidés par le conseil d'administration le 19 mars 2024.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS 2023 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes consolidés

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative) et de ses filiales (le groupe), comprenant le compte de résultat consolidé pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le bilan consolidé au 31 décembre 2023, le tableau des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes consolidés (pages 66 à 99) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière consolidés du groupe au 31 décembre 2023 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés» de notre rapport. Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes consolidés, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes consolidés ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
 des délégués sur l'audit des comptes consolidés 2023

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes consolidés

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir les comptes consolidés sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider le groupe ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes consolidés

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
des délégués sur l'audit des comptes consolidés 2023

l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes consolidés ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener le groupe à cesser son exploitation.

- nous évaluons la présentation dans son ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et estimons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle à donner une présentation fidèle.
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés sur les informations financières des entités et sur les activités au sein du groupe, afin d'exprimer une opinion d'audit sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Lukas Kündig
Expert-réviseur agréé

Zurich, 26 mars 2024

PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2023

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2023	2022
Produit de participation	10'000	11'000
Revenu des intérêts des prêts	600	100
Produit des titres	805	898
Revenu des intérêts	35	-11
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	0	7
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	424	1'644
Produits des placements de capitaux	11'864	13'638
Revalorisation des placements de capitaux	10	0
Amortissements des placements de capitaux	-16'626	-19'121
Amortissement net des placements de capitaux	-16'616	-19'121
Frais externes de gestion	-2	-6
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-3	-127
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	0	-1'000
Dépenses pour les placements de capitaux	-5	-1'133
Autres produits financiers	517	-6
Produit financier	-4'240	-6'623
Frais d'organes et de gestion	-3'769	-2'591
Autres dépenses financières	0	-7
Perte annuelle avant impôts	-8'009	-9'221
Impôts	-85	-85
Perte annuelle	-8'094	-9'306

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2023	31.12.2022
ACTIFS		
Liquidités	4'482	10'106
Créances vis-à-vis de la Pax Asset Management SA	3'986	–
Autres créances à court terme	133	269
Actifs de régularisation	69	133
Actifs circulants	8'670	10'508
Titres	22'857	20'823
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
Placements financiers	62'857	60'823
Participations	98'641	115'070
Actifs immobilisés	161'498	175'893
Total actifs	170'168	186'401
PASSIFS		
Engagements envers des participations	7'724	15'298
Autres engagements à court terme	559	149
Passifs de régularisation	657	1'132
Capital étranger à court terme	8'940	16'579
Provisions	0	500
Capital étranger à long terme	0	500
Capital d'emprunt	8'940	17'079
Réserve légale	150'000	150'000
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	19'322	28'628
Bénéfice annuel/Perte annuelle	–8'094	–9'306
Bénéfice inscrit au bilan	11'228	19'322
Capital propre	161'228	169'322
Total passifs	170'168	186'401

ANNEXE

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

Participations

	Quote-part de participation 31.12.2023	Capital-actions 31.12.2023 En 1'000 CHF	Quote-part de participation 31.12.2022	Libéré à
LES PARTICIPATIONS DIRECTES DU HOLDING SE COMPOSENT COMME SUIVANT:				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.00%	120'000	100.00%	100.0%
Creadi AG, Bâle	100.00%	4'000	100.00%	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.00%	1'500	100.00%	100.0%
Simpego Assurances SA, Zurich	60.25%	23'745	60.25%	100.0%

Lors de l'assemblée générale en mai 2023, la Simpego Assurances SA a décidé de réduire le capital-actions de 50 pour cent au moyen d'une réduction de la valeur nominale, passant de 47.5 millions de CHF à 23.7 millions de CHF, et de le compenser par report de pertes. Le taux de participation de 60.25 pour cent du Pax Holding (société coopérative) n'a pas changé.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2023	31.12.2022
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements envers des participations

En 1'000 CHF	31.12.2023	31.12.2022
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	7'724	13'953
Creadi AG, Bâle	0	1'332
Pax Asset Management SA, Bâle	0	13
	7'724	15'298

Il s'agit d'engagements à court terme.

Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements:

En CHF 1'000	31.12.2023	31.12.2022
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucune personne salariée.

Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 19 mars 2024.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En 1'000 CHF	31.12.2023	31.12.2022
Report de l'année précédente	19'322	28'628
Perte annuelle	-8'094	-9'306
Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués	11'228	19'322
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
Report sur le nouvel exercice	11'228	19'322

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2023 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG SA
Badenerstrasse 172
Case postale
CH-8036 Zurich

+41 58 249 31 31
kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative) (la société), comprenant , le compte de résultat pour l'exercice clos au 31 décembre 2023, le bilan au 31 décembre 2023 ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 103-108) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
des délégués sur l'audit des comptes annuels 2023

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit en conformité avec la loi suisse et les NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence



Pax Holding (société coopérative), Bâle
 Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale
 des délégués sur l'audit des comptes annuels 2023

d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts, et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Oliver Windhör
 Expert-réviseur agréé
 Réviseur responsable

Lukas Kündig
 Expert-réviseur agréé

Zurich, 26 mars 2024

OURS**Éditeur**

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Texte

Pax

Concept et design

Multiplikator AG

Photos

Marc Gilgen (p. 7-17),

Archives photos Pax (p. 22, 24, 25, 26, 33, 36),

Christoph Läser (p. 49; 55)

© Copyright 2024 by Pax Holding

(société coopérative)

Reproduction intégrale ou partielle
uniquement avec l'autorisation écrite
du Pax Holding (société coopérative)

En ligne:
pax.ch/rapport-de-gestion

Pax
Aeschenplatz 13
CH-4002 Bâle

Tél. +41 61 277 66 66
Fax +41 61 277 64 56
info@pax.ch
www.pax.ch